RAPPORT D'ACTIVITES 2016

du SITURV Syndicat mixte issu de la fusion

SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

Le SITURV...

...a changé de nom depuis le 1er janvier 2017 pour devenir le SIMOUV.

Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) est l'autorité organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire.

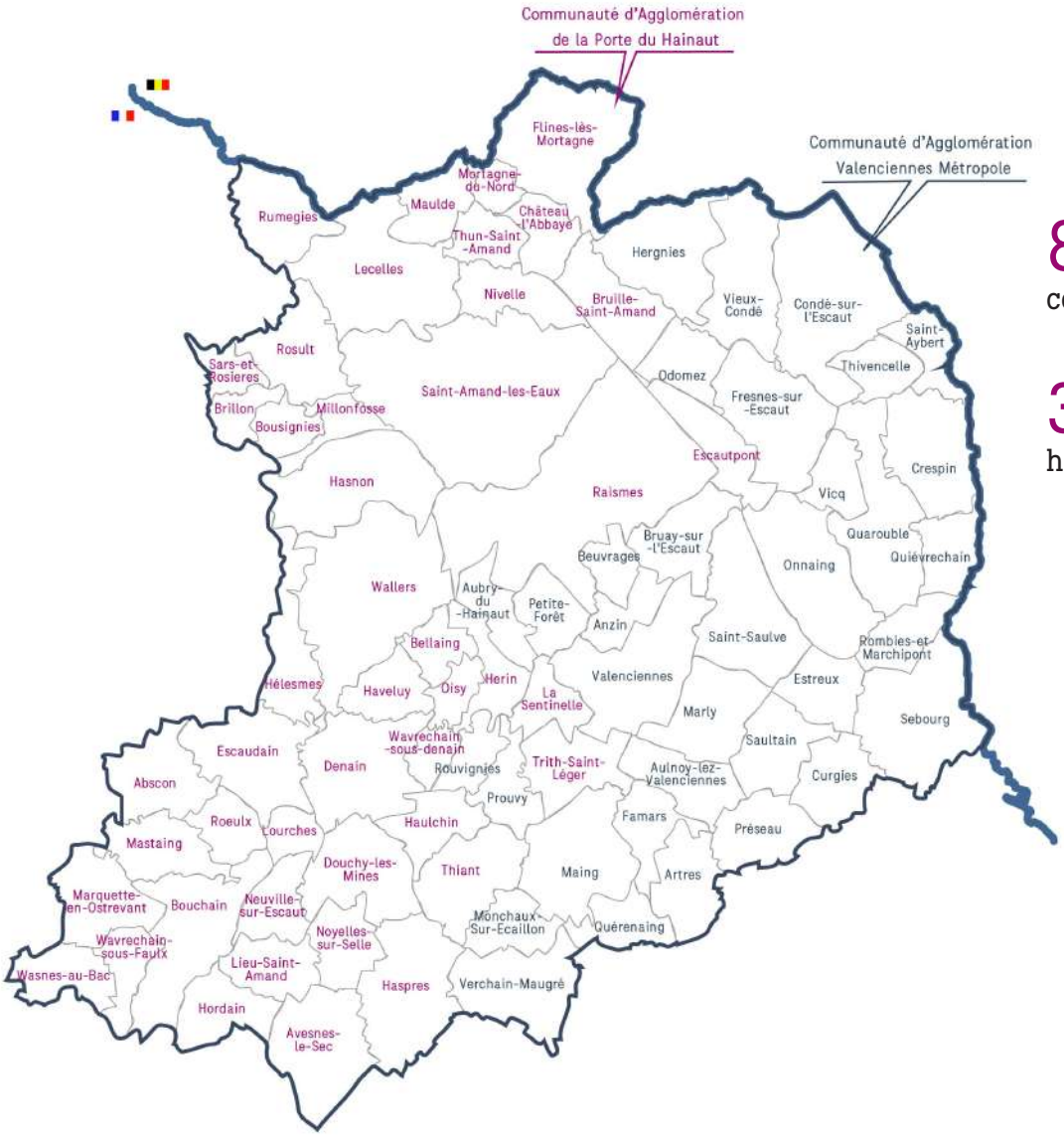

81 communes

350 000 habitants

Le Syndicat agit sur deux missions principales :

> LA MOBILITÉ URBAINE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Il organise et gère la mobilité sur l'arrondissement de Valenciennes. Le réseau de transports urbains fait l'objet d'une gestion déléguée au travers d'un contrat de délégation de service public auprès de la Compagnie des transports du Valenciennois et du Hainaut (CTVH). Transvilles est la marque commerciale du réseau auprès du grand public pour représenter l'offre de transports publics.

> L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Cette compétence consiste à maintenir un équilibre territorial en termes d'aménagement du territoire, au travers notamment de la mise en oeuvre et du suivi de documents de planification applicables à l'échelle du Valenciennois, à savoir :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'horizon 2030 ;
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013-2023.

1. La vie du Syndicat 6

› le fonctionnement 7
› les moyens d'agir 10

2. Le réseau de transports en commun 14

› le service public 15
› les investissements menés sur le réseau 19
› les travaux et réalisations 22
› la sécurité autour du tramway et du bus 24
› la tarification 27
› le transport à la demande 29
› le service SESAME 30

3. La politique de mobilité 32

› le Plan de Déplacements Urbains 33
› le Schéma Directeur Cyclable 36

4. Les études et analyses territoriales 38

5. Le Schéma de Cohérence Territoriale 40

1. La vie du Syndicat

Le Syndicat Mixte SITURV est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV) et du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur (SIPES), intervenue le 1er juin 2014 conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2014 approuvant les statuts.

Compte tenu de la diversité des missions exercées par le SITURV, le Comité Syndical a décidé, dans un souci de lisibilité, de modifier la dénomination statutaire de ce dernier par délibération du 23 juin 2016.

Le Syndicat est ainsi devenu SIMOUV (Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois) à compter du 1er janvier 2017.

Ses compétences

- l'étude, l'organisation, l'exploitation des transports urbains,
- la réalisation des infrastructures nécessaires aux transports collectifs correspondants,
- l'approbation, le suivi, la participation à la mise en œuvre et la révision des dispositions du plan de déplacements urbains,
- l'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Les statuts ont fixé un mode de représentation paritaire de 23 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour chaque établissement public de coopération intercommunale membre, à savoir la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
Ils ont également réparti égalitairement entre les membres la contribution au financement du Syndicat Mixte.

LE FONCTIONNEMENT

Le comité syndical

Organe délibérant du syndicat, le Comité Syndical, a été mis en place le 2 juin 2014. Au cours de l'année 2016, sa composition a été modifiée par délibération n°D2016_03_01 du 7 mars 2016 suite à l'élection à la nouvelle présidence de l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM).

En 2016, Monsieur Laurent DEGALLAIX, nouveau Président de la CAVM, ainsi été nommé en qualité de nouveau délégué titulaire du Syndicat en lieu et place de Madame Valérie LETARD, les autres membres ayant été reconduits.

En 2016, le comité s'est réuni à 6 reprises : 7 mars, 8 avril, 13 mai, 23 juin, 5 octobre et 14 décembre, et a procédé à l'examen de 52 délibérations.

Au 31 décembre 2016, le Comité Syndical est composé de 46 délégués titulaires :

VALENCIENNES METROPOLE

BILLOIR Ludivine,
BOURGUIN Alain,
BURY Marc,
CAPPELLE Denise,
CHOTEAU Marie-Andrée,
COQUELET Camille,
DEBACKER Francis,
DEE Alain,
DEGALLAIX Laurent,
DELMOTTE Gérard,
DORDAIN Joël,
DUBOIS Jean Marie
DUBRULLE José,
DULIEU Jean- Claude,
GIADZ Thierry,
GOZE Anne,
PIETTE Henri,
RASZKA Alexandre,
RAVEZ Gérard,
THIEME Fabien,
VANHELDER Pascal,
VERFAILLIE Jean-Noël,
ZINGRAFF Raymond.

LA PORTE DU HAINAUT

BAILLEUX Marie Claire
BERKMANS Francis,
BLAISE Michel,
CASTIGLIONE Salvatore,
COLIN Clotaire,
COMYN Jean-Paul,
DELATTRE Jean-François,
DEWITTE Michel,
DOMIN Waldemar,
DUFOUR-TONINI Anne-Lise,
LEJEUNE Bruno,
LOUVION Jacques
MESSAGER Jean-Claude,
NELAIN Christine,
RENAUD Éric,
ROBIN Aymeric,
RYCKELYNCK Jean-Paul,
SALIGOT Bruno,
SAUVAGE Daniel,
SOPO Bernadette,
TONDEUR Jean-Marie,
WOJTOWICZ Francis,
ZAWIEJA Isabelle.

Le bureau exécutif

Au 31 décembre 2016, le Bureau Exécutif est composé de 10 membres.

Il s'est réuni à 6 reprises : 26 février, 10 mai, 17 juin, 8 juillet, 30 septembre, 6 décembre et a procédé à l'examen des ordres du jour des différents Comités Syndicaux.

La Présidente
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Les Vice-Présidents

Gérard DELMOTTE (DSP, organisation du réseau, relations avec l'exploitant)

Eric RENAUD (Finances - comptabilité)

Pascal VANHELDER (PDU, mise en œuvre et suivi, PDE, modes doux, vélo, schéma piétons, pôles d'échanges et stationnement…)

Jean-Paul RYCKELYNCK (SDA, mise en œuvre, suivi, transport PMR)

Joël DORDAIN (Sécurité & Comité Local de Sécurité)

Salvatore CASTIGLIONE (Grands projets et commission d'appel d'offres)

Raymond ZINGRAFF (Suivi du SCoT)

Bruno LEJEUNE (Travaux)

Henri PIETTE (Commission d'indemnisation et relations institutionnelles).

2
Communautés d'agglomération composent le territoire

46
élus communautaires de la CAPH et de la CAVM délégués au SITURV

6
réunions du Comité syndical qui a procédé à l'examen de 52 délibérations en 2016

6
bureaux exécutifs se sont réunis en 2016

Les commissions

Ces groupes de travail, établis sur le fondement de dispositions réglementaires ou à titre facultatif, élaborent les projets du Syndicat.
Le SITURV compte 6 commissions.

→ COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Présidence par délégation : **Gérard DELMOTTE.**

Membres titulaires : Jean Claude MESSAGER, Bruno SALIGOT, Jean-Paul RYCKELYNCK, Gérard RAVEZ, Henri PIETTE.

Membres suppléants : Clotaire COLIN, Waldemar DOMIN, Christine NELAIN, Thierry GIADZ, Alain DEE.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie deux fois en 2016 :

- 5 octobre 2016,
- 9 décembre 2016.

→ COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORTS

Présidence par délégation : **Gérard DELMOTTE.**

Membres titulaires : Jean Claude MESSAGER, Bruno SALIGOT, Jean-Paul RYCKELYNCK, Gérard RAVEZ, Henri PIETTE.

Membres suppléants : Clotaire COLIN, Waldemar DOMIN, Christine NELAIN, Thierry GIADZ, Alain DEE.

Structures associatives : la FNAUT (fédération nationale des usagers du transport), le CHAT (collectif handicap et accessibilité pour tous), l'association Droit au Vélo, la CLCV (consommation, logement et cadre de vie) Valenciennes, la CLCV (consommation, logement et cadre de vie) Denain.

La Commission Consultative du Service Public Local de Transport s'est réunie une fois en 2016 : le 5 octobre 2016.

→ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Présidence par délégation : **Salvatore CASTIGLIONE.**

Membres titulaires : Clotaire COLIN, Alain DEE, Gérard DELMOTTE, Gérard RAVEZ, Jean-Marie TONDEUR.

Membres Suppléants : Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN.

Suite à la publication de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, le Comité Syndical a procédé à une nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres Permanente.

Les membres susmentionnés ont ainsi été reconduits dans leurs fonctions par délibération D2016_12_01 du 14 décembre 2016.

La Commission d'Appel d'offres permanente ne s'est pas réunie en 2016.

→ COMMISSION RELATIVE AU TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Présidence par délégation : **Jean-Paul RYCKELYNCK.**

Membres titulaires : Jean-Paul COMYN et Jean Marie DUBOIS.

Structures associatives : l'APF, le CHAT.

Assistance : médecin conseil.

La Commission relative au Transport des Personnes à Mobilité Réduite s'est réunie quatre fois en 2016 :

- 19 février 2016,
- 10 mars 2016,
- 14 juin 2016,
- 3 octobre 2016.

→ COMMISSION D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS

Présidence par délégation : **Henri PIETTE.**

Membres à voix délibérative : un représentant de la chambre du commerce et d'industrie, un représentant de la chambre des Métiers, un élu de la commune concernée par les travaux.

Membres à titre consultatif : un représentant de l'union du commerce concernée, un représentant des services du SITURV.

La Commission d'indemnisation des professionnels riverains ne s'est pas réunie en 2016.

→ COMITÉ RESTREINT ET COMITÉ PLÉNIER DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Représentants du SITURV : **Pascal VANHELDER et Raymond ZINGRAFF.**

Le Comité Restreint du Plan de Déplacements Urbains s'est réuni le 20 avril 2016.

Les participations dans les organismes extérieurs

→ Le SMIRT

Le SITURV est adhérent au SMIRT (Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports), dont les compétences sont :

- La coordination des services organisés par les membres du SMIRT,
- La mise en place d'un système multimodal d'information à l'intention des usagers,
- La recherche de la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

Suite à l'élection des nouveaux délégués de la CAVM au SITURV en janvier 2016, le Comité Syndical a procédé, par délibération n°D2016_03_02 du 7 mars 2016, à la désignation de nouveaux représentants (un titulaire et un suppléant) au SMIRT.

Ainsi, les représentants du SITURV au SMIRT, à la date du 31 décembre 2016 sont :

- Anne-Lise DUFOUR-TONINI et Pascal VANHELDER (titulaires),
- Jean-Claude MESSAGER et Francis DEBACKER (suppléants).

LES MOYENS D'AGIR

L'équipe

La fusion des deux syndicats mixtes a entraîné la réorganisation des services en 2014 sur la base de trois directions :

- administration générale,
- technique, sécurité, travaux,
- aménagement et planification

L'organisation a évolué en fonction des mouvements de personnel pour se stabiliser en 2015.

Une réorganisation des services a eue lieu en 2016 avec la création de 4 pôles :

- Pôle affaires juridiques et financières,
- Pôle schéma de cohérence territoriale,
- Pôle transports,
- Pôle études.

Un poste de responsable du pôle études et de chargé d'études a été créé et pourvu durant l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, les services du SITURV se composaient de 17 agents dont 15 à temps complet et 2 à temps incomplet, soit un effectif de 16,3 équivalents temps plein.

Conformément à la délibération du Bureau Exécutif en date du 11 décembre 2015, une étude portant sur l'organisation du personnel du SITURV a été menée en vue notamment de l'établissement d'un organigramme précis.

Suite à la présentation réalisée lors du Bureau Exécutif du 30 septembre 2016, les membres ont émis un avis favorable pour la mise en œuvre de l'organigramme repris ci-après :

→ Organigramme

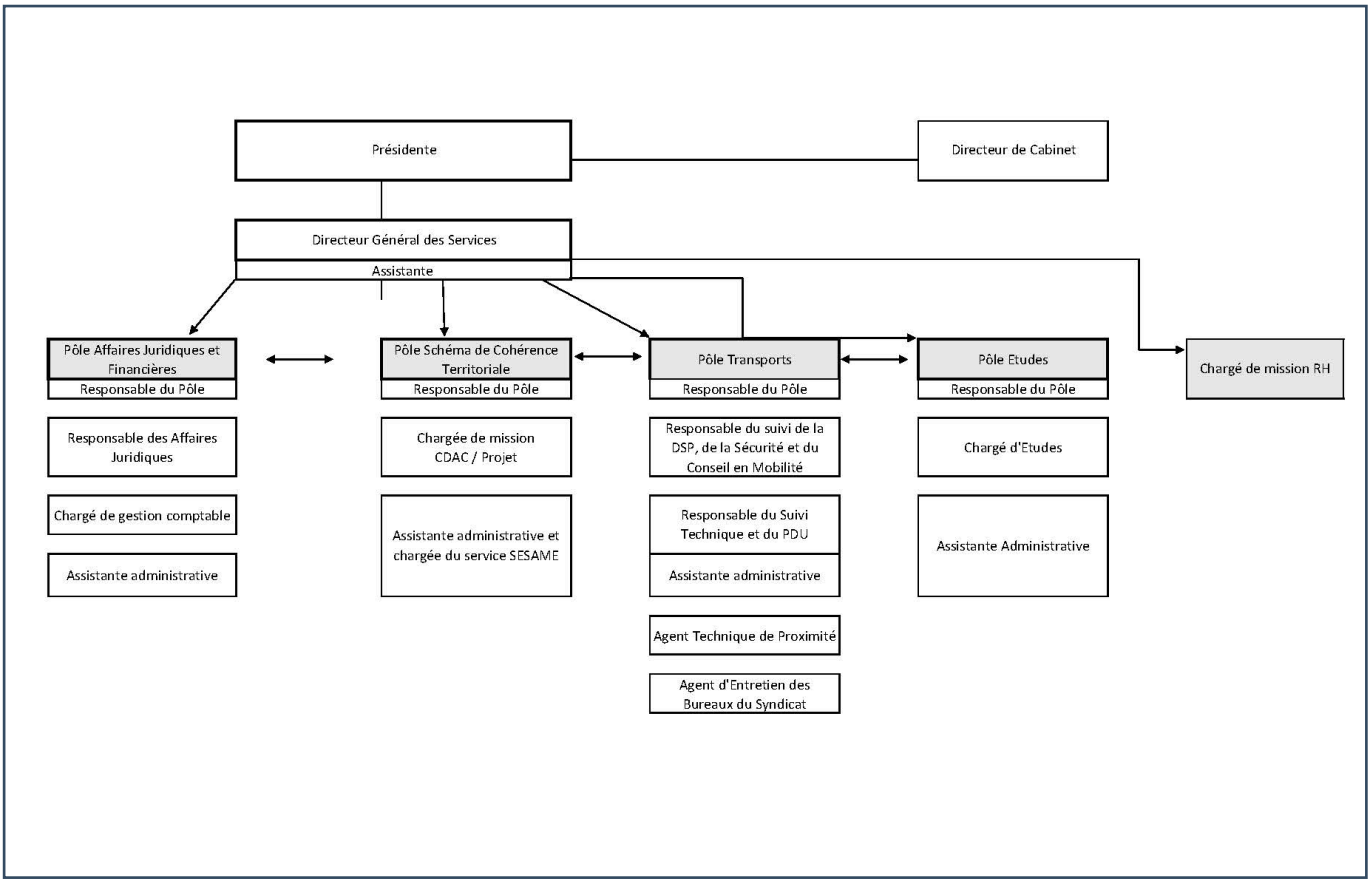

Les données financières

Le budget du Syndicat a été voté le 08 avril 2016 et a fait l'objet d'une décision budgétaire modificative le 14 décembre 2016.
Les montants ainsi votés (opérations réelles et d'ordres) s'élèvent à 121 068 845,48 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 86 194 065,01 € en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement.
Les inscriptions budgétaires (opérations réelles) au titre de l'année 2016 peuvent être synthétisées comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :
84 522 735,52 €

Recettes de Fonctionnement :
89 290 863,85 €

Dépenses d'investissement :
13 979 322,55 €

Recettes d'investissement :
5 699 912,00 €

Les représentations graphiques suivantes illustrent la composition des dépenses et recettes[1] exécutées au titre de l'année 2016.

1 Pour les seules opérations d'ordres

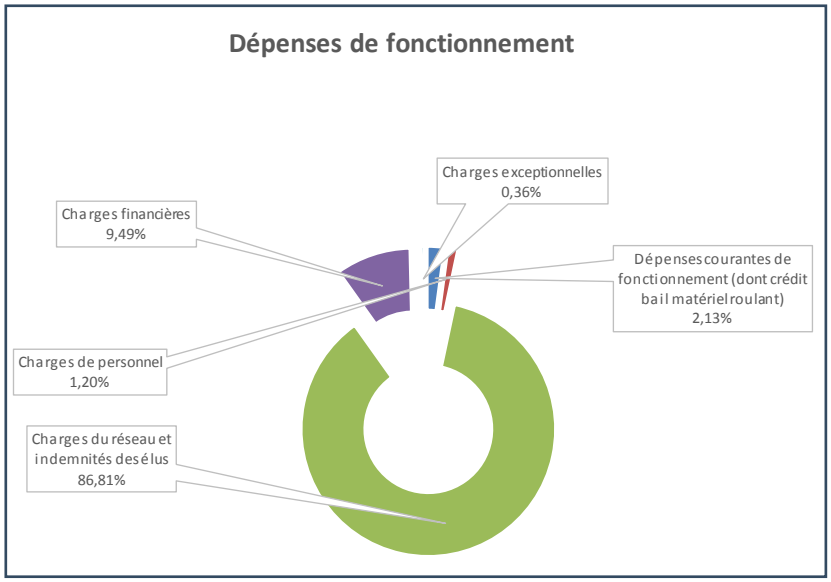

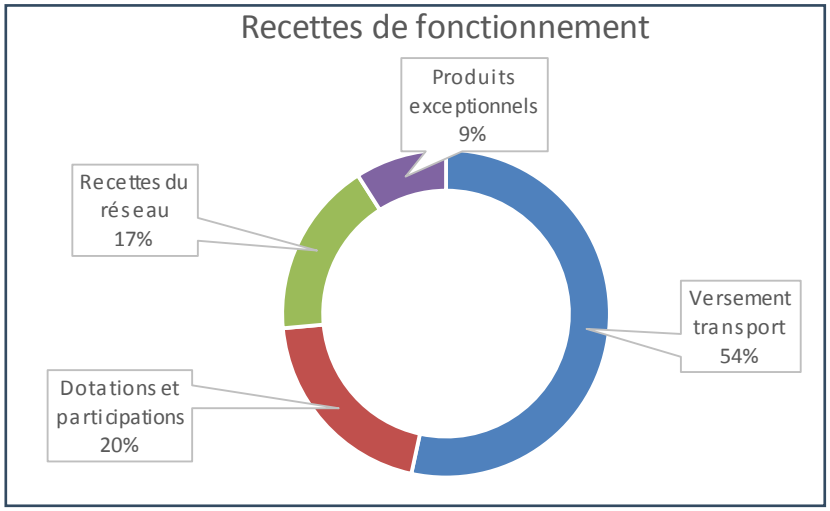

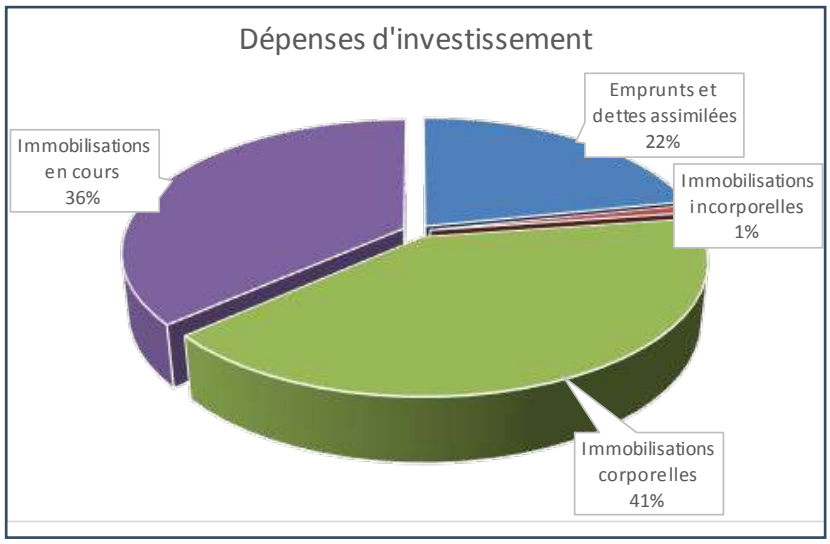

→ ZOOM SUR LE COÛT DU RESEAU 2016

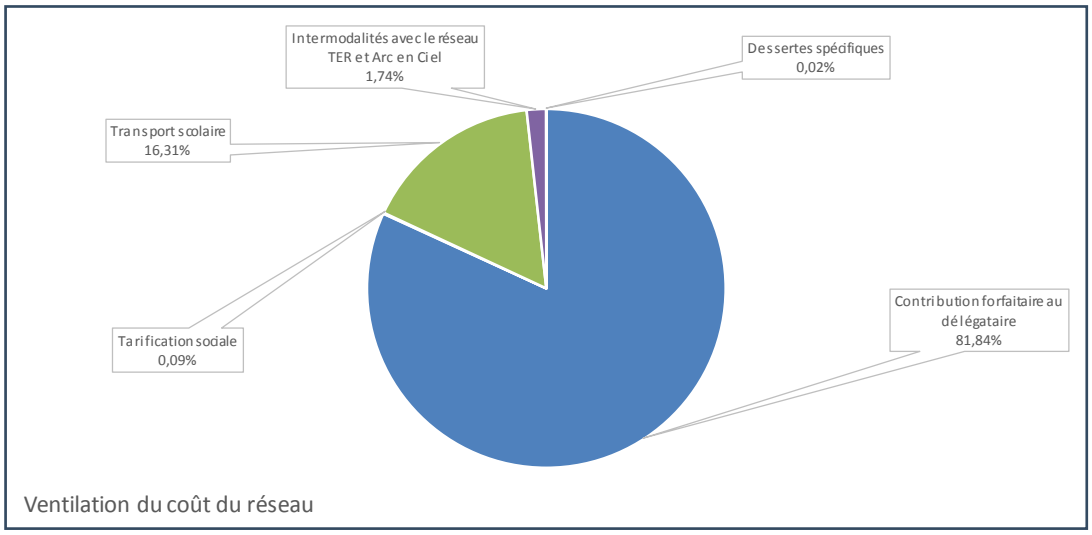

Ventilation du coût du réseau

→ ETAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Fin 2016, l'encours de la dette atteint 157 183 716,39€.

Référence du contrat	Capital restant dû au 31/12/2016	Taux au 31/12/2016	Durée résiduelle annuelle	Score Gissler
V021180/cc	12 263 158,55 €	5,75%	28	Taux fixe
V021181/oc	9 586 226,88 €	5,15%	15	Taux fixe
77800992Y-1	6 363 540,17 €	4,45%	29	Taux fixe
4511813	3 714 876,93 €	1,78%	8	Taux fixe
77800992Y-2	3 268 224,19 €	4,09%	30	3B
7565808	702 423,98 €	6,56%	12	Taux fixe
99141634101bis	16 368 517,05 €	5,54%	28	Taux fixe
99144249301	14 008 636,84 €	4,98%	28	1B
99141634204bis	7 896 502,45 €	4,29%	29	Taux fixe
99142885529	4 083 088,23 €	4,09%	30	3B
MON239593EUR	24 182 906,38 €	5,75%	29	Taux fixe
MPH258871EUR	11 022 321,10 €	5,23%	30	3B
MIS283654EUR	11 022 321,00 €	4,70%	30	Taux fixe
MIS283654EUR-2	1 608 190,00 €	0,90%	12	Taux fixe
MIN239581EUR	12 174 152,55 €	4,45%	29	Taux fixe
MPH259022EUR	6 260 735,37 €	4,09%	30	3B
362588	12 657 894,72 €	1,75%	37	Taux fixe
Total	**157 183 716,39 €**	**moyenne de 4,33%**	**moyenne de 26 ans**	

→ VUE D'ENSEMBLE DES DÉPENSES ET RECETTES DU SYNDICAT 2008/2016

en € HT	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ancien SITURV 2014	2014	2015	2016
Investissement											
Dépenses réelles	53 687 773	18 729 003	8 956 088	9 335 237	12 861 718	65 120 314	91 739 153	8 056 526	21 678 016	13 839 268	7 377 618
Dépenses d'ordre	8 674 480	11 167 425	10 923 559	12 711 403	11 371 710	7 437 375	11 722 416	0	19 361 576	21 631 056	24 191 172
Dépenses patrimoniales	10 263 712	4 066 488	1 106 253	1 173 325	755 375	5 604 512	12 215 830	3 658 784	4 126 755	9 883 000	22 196 941
Reprise du déficit n-1	10 876 226	18 489 518	20 543 774	9 738 772	18 193 793	16 129 562	32 736 126	0	26 319 656	25 408 099	25 826 630
Total dépenses	**83 502 190**	**52 452 433**	**41 529 673**	**32 958 737**	**43 182 596**	**94 291 762**	**148 413 525**	**11 715 310**	**71 486 003**	**70 761 423**	**79 592 361**
Recettes réelles	38 796 859	4 972 427	13 905 194	4 163 638	7 152 458	44 687 693	62 863 734	7 846 811	25 663 627	38 718 867	4 651 630
Recettes d'ordre	4 309 343	3 823 582	3 356 772	0	83 707	91 077	1 054 760	0	1 748 651	1 629 896	10 428 297
Recettes patrimoniales	11 030 245	4 623 134	1 731 026	1 877 966	755 495	5 604 512	12 293 494	3 658 784	4 127 626	253 465	22 196 941
Affectation au résultat	10 876 226	18 489 518	12 797 910	8 723 341	19 061 374	11 172 354	10 447 181	35 325 777	14 537 999	4 332 565	29 337 912
Total recettes	**65 012 673**	**31 908 659**	**31 790 902**	**14 764 945**	**27 053 034**	**61 555 636**	**86 659 169**	**46 831 372**	**46 077 904**	**44 934 793**	**66 614 780**
Fonctionnement											
Dépenses réelles	38 544 838	38 938 825	39 689 411	46 299 551	42 995 214	41 290 912	54 483 281	11 738 112	42 133 049	82 326 390	83 609 115
Dépenses d'ordre	4 309 343	3 823 582	3 356 772	0	83 707	91 077	1 054 760	0	1 748 651	1 629 895	18 015 107
Dépenses patrimoniales	766 539	545 817	624 773	704 641	121	0	77 665	0	871	253 465	0
Total dépenses	**43 620 720**	**43 308 223**	**43 670 956**	**47 004 193**	**43 079 041**	**41 381 989**	**55 615 705**	**11 738 112**	**43 882 571**	**84 209 750**	**101 624 223**
Recettes réelles	40 825 763	41 132 544	41 470 737	53 998 823	45 931 007	44 759 031	76 043 310	25 388 650	28 618 562	93 128 576	89 687 690
Recettes d'ordre	8 674 480	11 168 329	10 923 559	12 711 403	11 371 710	7 437 375	11 722 416	0	19 361 576	21 631 056	31 777 982
Reprise de l'excédent n-1	16 415 250	3 805 260	0	0	644 660	3 695 982	4 063 218	887 462	234 998	0	1 211 969
Total recettes	**65 915 492**	**56 106 133**	**52 394 296**	**66 710 226**	**57 947 377**	**55 892 388**	**91 828 944**	**26 276 112**	**48 215 136**	**114 759 632**	**122 677 640**
Clôture											
Avant RAR	3 805 254	-7 745 864	-1 015 431	1 512 242	-1 261 226	-18 225 727	-25 541 117		-21 075 535	4 723 252	8 075 837
RAR	-3 197 851	7 745 864	-1 590 078	-867 581	4 957 208	22 288 945	26 428 579		18 534 681	-3 427 873	-5 397 209
Après RAR	607 403	0	-2 605 509	644 661	3 695 982	4 063 218	887 462	0	-2 540 854	1 295 379	2 678 628

→ PROJECTION BUDGÉTAIRE 2017-2020

en € - budget HTVA	2 017	2 018	2 019	2 020
Dépenses d'investissement	**31 378 438,17 €**	**29 000 822,17 €**	**27 889 983,77 €**	**29 924 341,03 €**
Investissements(HTVA)	8 253 001,48 €	5 745 001,48 €	4 497 048,61 €	6 387 048,40 €
Remboursement des emprunts	3 125 436,69 €	3 255 820,69 €	3 392 935,16 €	3 537 292,63 €
Reprise de subventions	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
Recettes d'investissement	**34 237 077,12 €**	**29 313 902,50 €**	**28 656 897,01 €**	**30 222 009,05 €**
Subventions	3 577 070,22 €	324 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Participation des membres	6 500 000,00 €	1 000 000,00 €	2 200 000,00 €	3 000 000,00 €
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissements	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Affectation à l'investissement	23 960 006,90 €	27 789 902,50 €	26 256 897,01 €	27 022 009,05 €
Solde annuel	**2 858 638,95 €**	**313 080,33 €**	**766 913,24 €**	**297 668,02 €**
Report		2 858 638,95 €	3 171 719,28 €	3 938 632,52 €
Solde d'investissement	**2 858 638,95 €**	**3 171 719,28 €**	**3 938 632,52 €**	**4 236 300,54 €**
Dépenses de fonctionnement	**98 747 727,24 €**	**98 328 694,40 €**	**95 710 485,29 €**	**96 220 251,26 €**
Contribution DSP	53 780 193,00 €	53 768 188,00 €	52 767 710,00 €	52 605 354,00 €
Transports scolaires	4 847 779,00 €	4 827 782,00 €	4 843 987,00 €	4 860 192,00 €
Crédit bail	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €
Autres charges à caractère général	600 000,00 €	606 000,00 €	612 060,00 €	618 180,60 €
Charges de personnel	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
Charges financières	7 364 748,34 €	7 323 171,90 €	7 197 243,03 €	7 062 696,36 €
Intégration TER	130 000,00 €	131 950,00 €	133 929,25 €	135 938,19 €
Intégration Arc-en-ciel	1 000 000,00 €	1 015 000,00 €	1 030 225,00 €	1 045 678,38 €
Transports scolaires interurbains	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
Convention SNCF transports lycéens	85 000,00 €	86 700,00 €	88 434,00 €	90 202,68 €
Tarification sociale	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Dépenses imprévues	4 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotation aux amortissements	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Affectation à l'invetissement	23 960 006,90 €	27 789 902,50 €	26 256 897,01 €	27 022 009,05 €
Recettes de fonctionnement	**95 969 100,00 €**	**95 591 055,00 €**	**95 539 825,00 €**	**95 617 606,00 €**
Versement transport	47 000 000,00 €	47 000 000,00 €	47 000 000,00 €	47 000 000,00 €
Recettes commerciales	8 664 574,00 €	8 666 526,00 €	8 599 091,00 €	8 660 667,00 €
Recettes scolaires	4 847 779,00 €	4 827 782,00 €	4 843 987,00 €	4 860 192,00 €
Fond de compensation VT	720 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
Participation des membres	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €
Scolaire CD Nord - DGF	3 596 747,00 €	3 596 747,00 €	3 596 747,00 €	3 596 747,00 €
Scolaire CR HdF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Scolaire interubain CD Nord	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
Reprises de subventions	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
Solde annuel	**-2 778 627,24 €**	**-2 737 639,40 €**	**-170 660,29 €**	**-602 645,26 €**
Report	2 678 627,94 €	-99 999,30 €	-2 837 638,70 €	-3 008 298,99 €
Solde de fonctionnement	**-99 999,30 €**	**-2 837 638,70 €**	**-3 008 298,99 €**	**-3 610 944,25 €**
Solde de clôture	**2 758 639,65 €**	**334 080,58 €**	**930 333,53 €**	**625 356,29 €**

2. Le réseau de transports en commun

LE RESEAU

24,13
C'est le nombre de kilomètres par habitant réalisés en 2016

47,85
C'est le nombre de voyages par habitant réalisés en 2016

26,24 %
C'est le taux de couverture du réseau (recettes sur les dépenses)

LE SERVICE PUBLIC

L'événement principal de cette année 2016 découle de la signature du nouveau contrat de délégation de service public fin 2015, suite à une année d'exploitation du réseau via un marché négocié de trois mois, puis une convention provisoire. Au 1er janvier 2016 débute donc cette nouvelle DSP, qui doit prendre fin en 2022.
Cette année 2016 a vu se poursuivre les relations de travail instaurées dès l'année 2015 à l'arrivée à la tête du réseau du groupe RATP Dév. Au-delà des relations quotidiennes qu'il peut y avoir entre la Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut et le SITURV, des réunions entre les directions des structures se sont tenues aux dates suivantes :

- 26 janvier,
- 10 mars,
- 19 avril,
- 19 mai,
- 8 juillet,
- 23 septembre,
- 8 novembre,
- 16 décembre.

L'année 2016 a été également l'occasion de fêter les 10 ans du tramway, dont le premier voyage commercial a été réalisé le 3 juillet 2006. C'est un premier tronçon entre « Dutemple » et « Famars - Université » qui étaient mis en service. Pour l'occasion, des événements ont été organisés comme une exposition photo ou des visites en tramway.

Un autre événement majeur de cette année 2016 est le retrait du Conseil Départemental dans le financement des transports scolaires des collégiens par une délibération en date du 13 avril 2016, et ce à compter du 1er septembre. Suite à cela, une décision de maintien de la gratuité a été prise par les élus du SITURV. Une solution a dû être trouvée dans la gestion de l'attribution des subventions, à la fois dans les règles appliquées et dans le procédé technique. Les services du SITURV ont mis en place un outil permettant la gestion des demandes subventions. Un avenant n°1 au contrat de DSP datant de décembre 2016 acte la réalisation d'une économie kilométrique pour combler le manque à gagner suite au désengagement, ce qui a amené des modifications sur réseau et la gamme tarifaire.
Le nombre de voyages réalisés sur le réseau a augmenté en 2016 par rapport à 2015 d'1,2%, avec une réduction des kilomètres bus et une augmentation des kilomètres réalisés en tramway et par le service Sésame.

chiffres issus du rapport du délégatiaire

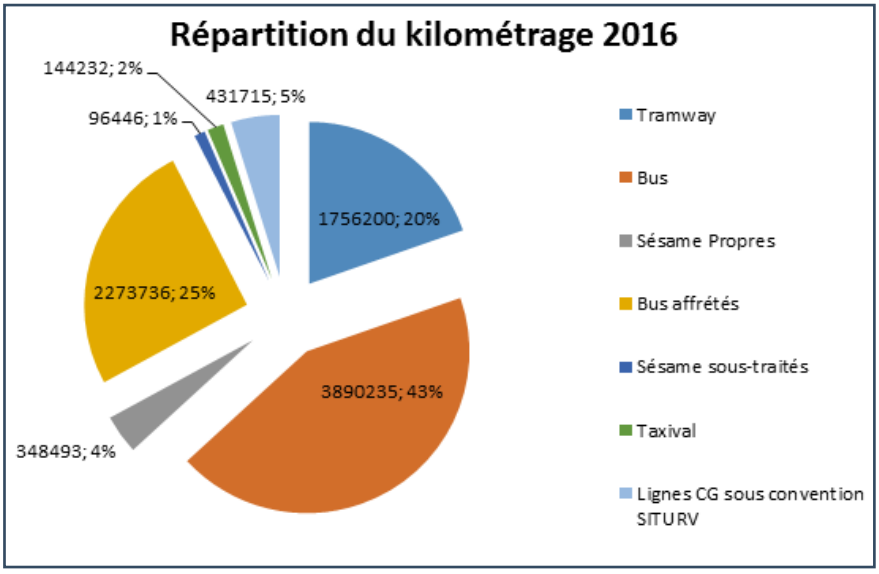

Numéro de ligne	Type de ligne	Voyages/Km 2015	Voyages/Km 2016
T1	Tramway	5,9	5,9
T2	Tramway	3,93	4,17
1	Essentielles	1,9	2,03
2	Essentielle	1,64	1,85
3	Essentielle	1,94	1,95
4	Essentielle	2,42	2,55
S1	Principale	1,48	1,46
S2	Principale	2,18	2,05
12	Principale	1,96	1,89
13	Principale	1,69	1,65
14	Principale	0,78	0,76
15	Essentielle	2,22	2,22
16	Essentielle	1,65	1,7
30	Principale	1,44	1,5
100	Locale	0,62	0,53
100 express	Locale	0	0,23
101	Locale	0,48	0,33
102	Locale	0,57	0,66
103	Locale	0,45	0,38
104	Locale	0,75	0,67
105	Locale	0,27	0,4
106	Locale	0,68	0,62
107	Locale	0,8	0,81
108	Locale	0,33	0,32
109	Locale	0,42	0,44
110	Locale	0,95	0,89
111	Locale	0,15	0,11
112	Locale	0,13	0,29
121	Locale	0,52	0,42
131	Locale	0,5	0,65
133	Locale	0,49	0,48
223	Locale	0	0,12
Navette Aérodrome	Locale	0,42	0,26
Navette GSK	Locale	0,09	0,12

Le réseau comprend 2 lignes de tramway, 33 lignes de bus dont 6 lignes essentielles, 6 lignes principales et 21 lignes locales (dont 3 navettes). Le tableau suivant détaille le nombre de voyages sur le nombre de kilomètres roulés par ligne. Le nombre de voyages par kilomètre annuel est de 1,98 pour l'ensemble du réseau, contre 1,95 en 2015.

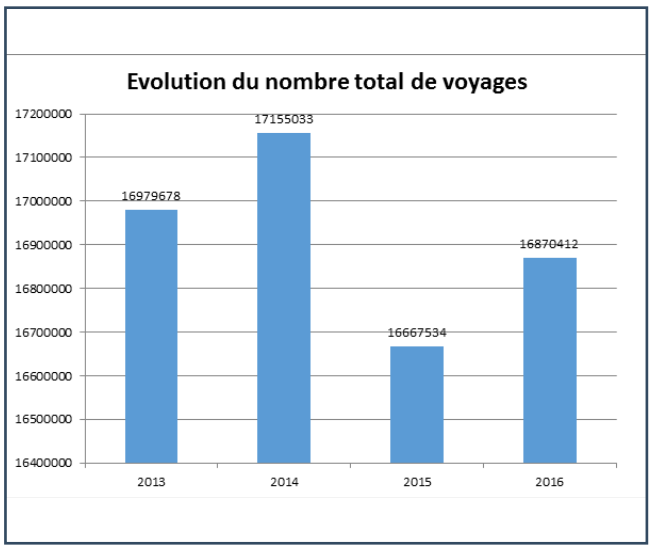

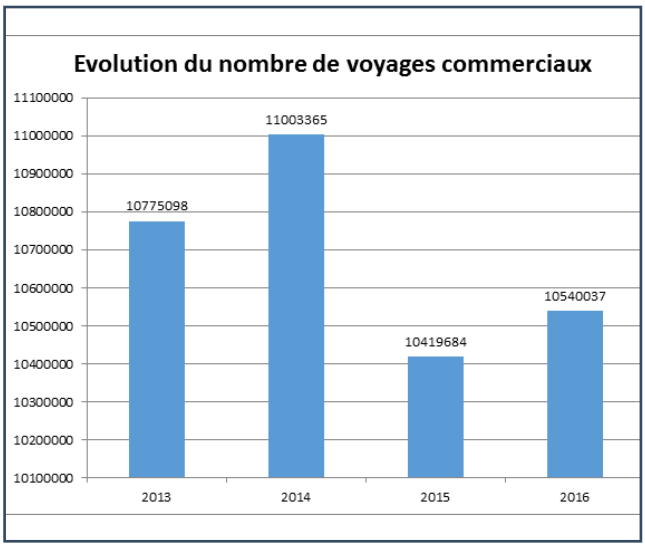

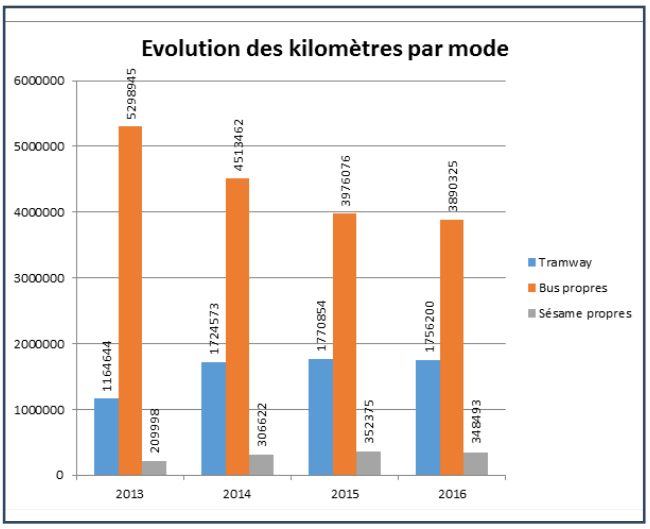

Le fonctionnement du réseau

→ LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU ET LES MODIFICATIONS PROVISOIRES

Suite au désengagement du Conseil Départemental, des modifications ont été opérées sur le réseau de bus et tramway, en anticipation de celles prévues à l'application de la DSP. Il n'y a pas eu de modifications de tracés de ligne. Les modifications majeures sont une suppression des dernières courses peu ou pas utilisées sur les lignes de bus en semaine, le samedi ou le dimanche, ou de la détente d'horaires pour les lignes 1, 2, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 30, S2, 100 et 102. La « Navette Hôpital » est par ailleurs supprimée.

Pour les lignes de tramway, des retournements sont opérés aux heures creuses. Les terminus partiels sont situés à l'arrêt « Dutemple » sur la T1 et à l'arrêt « Brunehaut » sur la T2. L'application de ces modifications débute à partir du 1er janvier 2017.

Certains travaux ont amené des modifications provisoires ou permanentes dans le réseau. L'interdiction du passage par la Grand' Place de Saint-Amand-les-Eaux a impacté les tracés des lignes 107, 108, 121 et 223.

Les travaux de mise en place d'une zone de retournement tramway à la station Vosges ont nécessité une coupure d'exploitation partielle, et ont obligé à la mise en place de Bus Relais Tramway.

→ LES LIGNES ET GARES INTÉGRÉES AU RÉSEAU TRANSVILLES

L'accès au TER dans les gares internes au ressort territorial du SITURV est possible depuis 2007. Cette intégration se poursuit à l'heure actuelle sur les 12 gares du Valenciennois.

Le Syndicat conventionne également avec le Département du Nord afin d'intégrer à l'offre urbaine les lignes du Département traversant le ressort territorial. 3 des 4 périmètres de la délégation de service public transport du Département sont présents sur le réseau du Valenciennois. Le Département du Nord, en parallèle du désengagement du financement du transport des collégiens, a amorcé une démarche de rationalisation de ses dessertes interurbaines. Des courses ont été supprimées sur les lignes 222, 224, 308, 333, 334, 401, 403, 420 et 450.

→ LES PARTENARIATS

L'année 2016 a été l'occasion de faire le point sur une mesure décidée en fin d'année 2015, à savoir la mise en place d'un partenariat entre le SITURV, Transvilles et Pôle Emploi. Cette mesure se décline en 3 actions, à savoir :

- La possibilité, pour les collaborateurs de Pôle Emploi qui le souhaitent, d'être formés à l'utilisation du réseau et au conseil en mobilité.
- Aux dates choisies par Pôle Emploi, organisation d'ateliers mobilité pour aider les personnes en difficulté dans leurs déplacements.
- Un mois gratuit d'essai du réseau pour toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi et retrouvant un emploi.

Suite à des échanges entre le SITURV, la SNCF et CTVH, a été également signée le 7 juillet 2016 entre CTVH et la SNCF une convention qui acte la mise en place de 2 forfaits à destination des étudiants de l'agglomération valenciennoise, et ce afin de faciliter et développer leur mobilité pour l'année universitaire. Ces forfaits proposent des réductions pour différents services de déplacements du groupe SNCF (ID Vroom, Ouibus, carte SNCF) et un accès aux abonnements annuels ou à 10 titres à un tarif préférentiel.

50
personnes ont bénéficié d'un bon permettant l'accès au mois d'essai gratuit, en 2016.

LES INVESTISSEMENTS MENÉS SUR LE RÉSEAU

La convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la Région de Valenciennes a été signée entre le SITURV et la société RATP DEVELOPPEMENT le 17 décembre 2015 et rendue exécutoire le 21 décembre 2015.

Dans ce cadre, un programme pluriannuel des investissements à mener sur le réseau au cours de la convention susmentionnée (période de 2016 à 2022) a été acté.

Par ailleurs, par avenant n°1 du 22 décembre 2016, il a été procédé à une adaptation de ce programme contractuel afin notamment de prioriser le renouvellement du matériel roulant bus.

Ainsi, sur l'année 2016, le Syndicat a mis en œuvre différents investissements destinés à améliorer la qualité du service public des transports urbains du Valenciennois, au titre desquels :

→ LANCEMENT DU PROGRAMME DE REALISATION D'UNE ZONE DE RETOURNEMENT SUR LA PREMIERE LIGNE DU TRAMWAY VALENCIENNOIS

Par délibération en date du 16 décembre 2015, le Comité Syndical du SITURV a décidé d'approuver le programme de réalisation d'une zone de retournement sur la première ligne du tramway Valenciennois. Cet aménagement, situé à proximité de la station Vosges à Valenciennes, vise à rationaliser l'offre tramway au travers de la création d'un espace de stationnement de deux rames entre les intersections de la rue des Alpes et de la rue de la Savoie.

Suite à la consultation lancée le 13 juillet 2016, la réalisation des travaux correspondants a été confiée à la société COLAS RAIL pour un montant total de 2 275 903 euros Hors Taxes, selon la décomposition suivante :

- Lot n°1 : Voies ferrées, voiries et réseaux divers, signalisation lumineuse tricolore, ligne aérienne de contact ;
- Lot n°2 : Signalisation ferroviaire et systèmes.

La mise en service effective de cet équipement est ainsi programmée pour le 1er septembre 2017.

Par ailleurs, la séance plénière du Conseil Régional Hauts-de-France réunie les 13 et 14 décembre 2016 a décidé d'attribuer au Syndicat une subvention d'un montant de 1 014 175,22 euros au titre de ce programme.

→ LANCEMENT DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME BILLETTIQUE DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS VALENCIENNOIS

Le Syndicat s'est également engagé à renouveler le système de billettique du réseau de transports urbains du Valenciennois en vue d'une mise en service au plus tard pour le dernier trimestre de l'année 2018.
En effet, le système de billettique actuel, dénommé TRANSCARTE, a été mis en place en 1997. Plusieurs évolutions majeures ont été apportées à ce système depuis son déploiement, notamment lors de la mise en service de la première ligne de tramway 2006/2007 et de la seconde ligne en 2014.

Un premier diagnostic a mis en évidence des difficultés rencontrées par les exploitants pour maintenir ce système, aussi bien au niveau matériel que logiciel. L'obsolescence de plusieurs terminaux et la complexité logicielle nécessaire pour les montées de version ont également conduit à une hausse des coûts de la maintenance curative.

De plus, le système actuel s'avère incapable d'intégrer des nouvelles fonctionnalités telles que l'acceptation de nouveaux supports (les billets sans contact, les mobiles NFC, les carte de paiement, …), la vente à distance, l'interfaçage avec d'autres systèmes connexes, …

Cette difficulté empêche dès lors le SITURV de s'inscrire pleinement dans une stratégie de modernisation du réseau.

D'autre part, le Syndicat s'est engagé avec treize autres Autorité Organisatrices de la Mobilité de la Région Hauts-de-France dans une démarche d'interopérabilité régionale en vue du déploiement de la carte Pass Pass émise par ces partenaires. Cependant, le système billettique actuel est incompatible avec cette carte et avec le futur système fédérateur de la Région.

Dans ce cadre, un projet de marché a été établi, comprenant une tranche ferme et quatre tranches optionnelles décomposées comme suit :

- Tranche ferme : développement, la fourniture et la mise en service des matériels et logiciels permettant de disposer d'un système billettique entièrement sans contact, moderne et évolutif ;
- Tranche optionnelle 1 : prise en compte du QR-CODE ;
- Tranche optionnelle 2 : prise en compte du paiement EMV sans contact ;
- Tranche optionnelle 3 : prise en compte de l'application Triangle 2 ;
- Tranche optionnelle 4 : prise en compte de la technologie NFC.

Le but de ce découpage est de permettre au SITURV de disposer rapidement d'un système standard opérationnel dans les délais souhaités.

Ainsi, sur le fondement de l'article 74 du décret du 25 mars 2016, un avis d'appel à candidatures a été transmis le 4 octobre 2016 sur différents supports de publicité aux fins de désignation du prestataire qui sera chargé de l'exécution des missions susmentionnées.

→ RENOUVELLEMENT DU PARC DE BUS

Dans le cadre du programme contractuel d'investissements initial, le Syndicat s'était engagé à acquérir 7 bus standards au cours de l'année 2016.

Au travers d'une convention établie le 23 septembre 2016 avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), une commande de sept bus CITARO C2 N 2 portes Euro 6 a donc été réalisée le 18 octobre 2016 pour un montant de 1 799 823,33 euros Hors Taxes.

Toutefois, afin de répondre à la nécessité de prioriser le renouvellement du parc de bus et conformément au programme d'investissements acté par avenant n°1 à la convention de délégation de service public, une seconde commande de deux bus complémentaires a été adressée à l'UGAP le 22 décembre 2016 pour un montant de 514 235, 27 euros Hors Taxes.

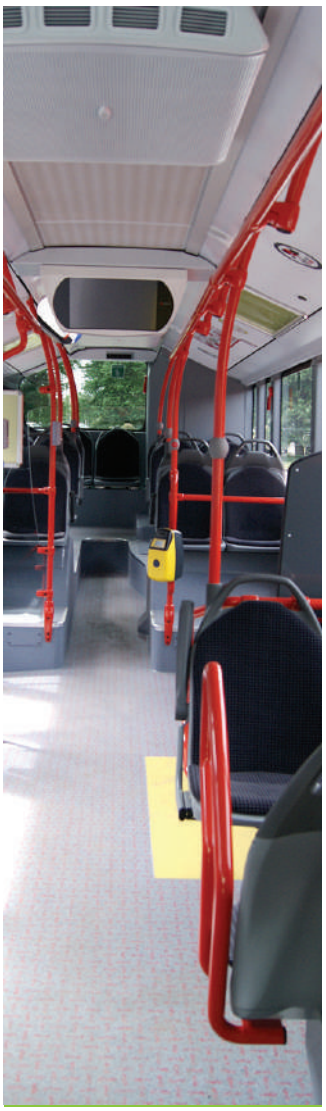

9
nouveaux bus CITARO C2 N 2 portes Euro 6 acquis en 2016

6
nouveaux minibus PMR acquis en 2016

→ OPERATIONS DE GRANDES REVISIONS DU TRAMWAY

La convention de délégation de service public intègre au travers de son chapitre 4 une option relative à la réalisation par ladite société d'opérations de « Grandes Révisions » des rames de tramway.

Cette option porte précisément sur la révision technique des 21 premières rames du parc lorsqu'elles atteignent 600 000 kms et 900 000 kms.

La contrepartie financière de ces opérations a été contractuellement fixée et conduit à l'incidence financière suivante pour le SITURV :

- Année 2016 : 598 002 euros H.T,
- Année 2017 : 598 002 euros H.T,
- Année 2018 : 598 002 euros H.T,
- Année 2019 : 25 048 euros H.T,
- Année 2020 : 25 048 euros H.T,
- Année 2021 : 443 927 euros H.T,
- Année 2022 : 443 927 euros H.T.

Par décision de Madame la Présidente en date du 30 juin 2016, il a été décidé de procéder à la levée de cette option.

→ ACQUISITION DE VEHICULES DESTINES AU TRANSPORT DE PERSONNES A MOBLILITE REDUITE

Dans le cadre du programme contractuel d'investissements initial, le Syndicat s'était engagé à acquérir 4 minibus destinés au transport de personnes à mobilité réduite (PMR) au cours de l'année 2016.

Suite à la consultation établie au cours du mois de mars 2016, un accord-cadre a été conclu avec la société DIETRICH VEHICULES le 13 octobre 2016. Une commande de quatre véhicules Citroën Modulis 50 a ainsi été réalisée le 13 octobre 2016 pour un montant de 185 000 euros Hors Taxes.

Toutefois et conformément au programme d'investissements acté par avenant n°1 à la convention de délégation de service public, une seconde commande de deux véhicules complémentaires a été adressée à ladite société le 19 décembre 2016 pour un montant de 92 500 euros Hors Taxes.

LES TRAVAUX ET RÉALISATIONS

→ LA LIGNE T2

En 2016, ont été poursuivis des travaux de finalisation à proximité de la ligne T2.

→ CRÉATION D'UNE ZONE DE RETOURNEMENT À LA STATION VOSGES

Afin d'optimiser l'organisation de la desserte tramway du réseau, suite à la mise en place de la seconde ligne, est envisagée l'implantation d'une zone de retournement tramway. L'emplacement de cette zone est prévu à proximité de la station Vosges, site initialement configuré pour l'implantation de ce type d'infrastructure. L'aménagement consiste en la mise en place d'une zone de manœuvre en voie centrale visant à permettre le stationnement de deux rames en attente entre les intersections de la rue des Alpes et de la rue de la Savoie, permettant de ce fait le retournement des rames après le tronc commun, en utilisant les emprises existantes.

Suite à la notification du marché de maîtrise d'œuvre à la société Ingerop au mois d'octobre 2015, le marché de la zone de retournement a été constitué. Il a été divisé en deux lots.

Le Lot 1 comprend :

- L'exécution des terrassements, du génie civil, de l'assainissement, des chaussées et des revêtements des travaux ;
- La mise en place de trois appareils de voie ferrée et d'une voie tiroir (sur 90m entre les deux voies existantes) ;
- La mise en place de la signalisation tricolore ;
- La mise en place d'un nouveau réseau de ligne aérienne de contact ;
- La restructuration de la traversée du carrefour de l'Avenue des Alpes ;
- Le confortement d'un collecteur de réseau d'assainissement traversant la plateforme tramway ;
- La mise en place d'un sanitaire destiné à l'exploitant du réseau ;
- La réalisation de l'ensemble des réseaux nécessaires.

Le Lot 2 comprend :

- La mise en place des équipements de sécurité, de vidéosurveillance et de signalisation ferroviaire.

Les marchés ont été attribués aux titulaires suivant à savoir :

- Pour le lot 1 : L'entreprise COLAS RAIL - Division EF et VFU,
- Pour le lot 2 : L'entreprise COLAS RAIL - Agence Energie.

Les travaux du lot 1 ont débuté en octobre 2016, ceux du lot 2 en décembre 2016.

Concernant le lot 1, les travaux nécessitant une coupure tramway se sont tenus durant les vacances de la Toussaint. Une partie des travaux avait lieu la nuit, afin de ne pas perturber au maximum la desserte des voyageurs. Une réception partielle des travaux de ce lot a été réalisée en décembre, la réception ne pouvant pas être totale car certaines interventions étaient liées à celles du lot 2.

Entre le lancement des travaux et la réception partielle, 11 réunions entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, l'exploitant et les entreprises ont eu lieu, avec de multiples visites de chantier.

Dans le cadre de la demande de subvention sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France, une étude a été portée par le Pôle Etudes du Syndicat.

→ INSTALLATIONS GÉNÉRALES

Les travaux de remise en état des installations ont été poursuivis en 2016. Ces travaux sont de différents ordres : réparations dans les bâtiments (peinture, éclairage, isolation, plomberie, évacuation, sanitaire, électricité, …), réparations sur les lignes de tramway T1 et T2 en plus des travaux de sécurisation (feux cassés, poteaux redressés, …).

2 tunnels de lavages et 1 pompe distributrice de gazole ont également été installés au dépôt de Saint-Saulve. Les antennes radio du château d'eau de Condé-sur-l'Escaut ont été déplacées.

Les ouvrages d'art de la T1 ont également été inspectés.

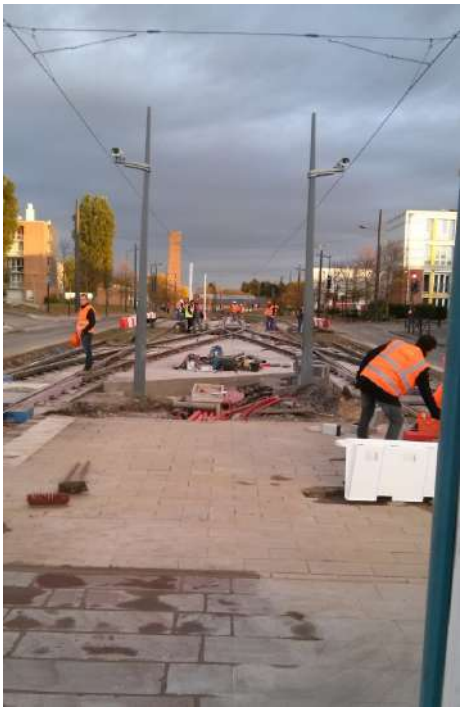

LA SÉCURITÉ AUTOUR DU TRAMWAY

Des réunions concernant la sécurité ferroviaire sont organisées avec les services de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) et du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) 3 fois par ans pour aborder les problèmes rencontrés sur les voies du tramway et également des problèmes concernant le matériel roulant.

Ces 3 réunions ont eu lieu en 2016 :

- Le 28 janvier ;
- Le 26 mai ;
- Le 20 octobre.

Quelques points concernant la sécurité tramway sont à noter :

- Suite à l'accident de bi-voie datant du mois d'avril 2014, une restriction de vitesse devant le dépôt tramway de Saint-Waast à 10 km/h était appliquée. Celle-ci a été levée à partir du mois de mars 2016 ;
- Le carrefour de l'Europe, situé à Bruay-sur-l'Escaut a été modifié. Le fonctionnement du carrefour a changé : la programmation des feux a évolué et un feu orange clignotant a été implanté rue Marcel Cachin, des travaux de terrassement et sur le revêtement ont été effectués ;
- Le Déplacement d'un support de feu SLT au carrefour rue Pierre Mathieu et rue du Commandant Gilles Fabry à Anzin a été réalisé ;
- La programmation du carrefour rue Henri Durre à Anzin a été mise à jour.

Le suivi de la Sécurité

Les services du SITURV sont régulièrement invités aux différentes réunions de sécurité par Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, afin notamment d'intervenir sur les accidents du tramway et le comportement des voyageurs dans les bus et les tramways, mais également pour évoquer les différentes problématiques de sécurité touchant de près ou de loin les transports en commun.

Ces réunions ont eu lieu :

- Le 1 mars : Réunion de travail Grand Prix de Denain 2016.
- Le 2 mars : Problématique de Sécurité Publique – Gare de Valenciennes et ses abords.
- Le 8 mars : Réunion de préparation à l'opération de sécurité publique du 18 mars – Gare de Valenciennes et ses abords.
- Le 2 juin : Problématique de sécurité publique – rue de Vieille Poissonnerie à Valenciennes, faisant suite à celle du 12 octobre 2015 relative aux problématiques de sécurité publique en centre-ville de Valenciennes. Elle a eu pour objet de faire le bilan des actions conduites.
- Le 15 septembre : Réunion de préparation de la rencontre de football VAFC/RC Lens du 24 septembre au Stade du Hainaut.
- Le 2 novembre : Réunion relative aux problématiques de la sécurité publique dans le centre-ville de Valenciennes, notamment rue de la Vieille Poissonnerie, Place de Tournai et la Gare.

Des actions conjointes entre les forces de l'ordre et les services de contrôle de Transvilles sont régulièrement menées afin d'améliorer la sécurité sur l'ensemble du réseau.

→ LE DOSSIER DE SÉCURITÉ ACTUALISÉ

Selon le décret n°2003-425 relatif à la sécurité des transports publics guidés, le niveau de sécurité de tout système de transport doit être périodiquement réévalué. En cela, le SITURV doit élaborer un Dossier de Sécurité Actualisé dix ans après l'autorisation de mise en service de la ligne 1 du tramway le 30 juin 2006. Ce dossier permet notamment de faire un point sur les éventuelles modifications apportées au système, et de réaliser un retour sur les événements ayant eu lieu au cours de l'exploitation. Ce document a été déposé dans une première version auprès des services de l'Etat en décembre 2015, et a été complétée en juin et novembre 2016, dans le cadre des échanges avec les services de l'Etat.

→ LES DOSSIERS DE SÉCURITÉ DE LA ZONE DE RETOURNEMENT TRAMWAY À LA STATION « VOSGES »

Dans le cadre du projet de réalisation d'une zone de retournement des tramways dans l'agglomération valenciennoise, le SITURV doit mettre en place des documents demandés par le STRMTG. Ce dernier doit valider au fur et à mesure de l'avancée du projet des documents de sécurité. En cela, le décret n°2003-425 « STPG » (Sécurité des Transports Publics Guidés urbains) du 9 mai 2003 prévoit la remise au Préfet, par l'Autorité Organisatrice des transports, des dossiers qui sont principalement :

1. DDS, le Dossier de Définition de Sécurité au stade préliminaire du projet (avant le Dossier de Prise en Considération) où il est requis un avis de l'Etat. Ce dernier a été envoyé le 23 novembre 2015, a été déclaré complet le 23 décembre 2015 et un avis favorable des services de l'Etat a été émis le 3 mars 2016.

2. DPS, le Dossier Préliminaire de Sécurité permettant le démarrage des travaux où il est requis une approbation de l'Etat (la DREAL assistée par le BIRMTG). Ce dernier a été envoyé le 14 avril 2016, a été déclaré complet le 11 mai 2016 et approuvé par arrêté préfectoral en date du 8 septembre 2016.

3. DS, le Dossier de Sécurité avant la mise en service. Ce dossier requiert une approbation préfectorale de l'Etat (la DREAL assistée par le BIRMTG), pour autoriser la mise en service. La réalisation de ce document sera réalisée en 2017.

Les accidents

En 2016, les accidents concernant les bus ont augmenté de 14% par rapport à l'année 2015, tandis que les accidents tramway toutes circonstances confondues sont en forte diminution (21 en 2015).
Deux accidents majeurs ont eu lieu sur le tramway lors de l'année 2016 :

- Le 18 mai : un camion du SDIS Nord en intervention passe aux feux rouges et percute la rame qui traverse l'intersection. 1 blessé léger est à déplorer, à savoir le conducteur de la rame.
- Le 26 septembre : à la sortie du giratoire du Mont Houy à Aulnoy-lez-Valenciennes, la rame percute au niveau de l'essieu arrière un poids lourd et le propulse sur la traversée routière et un candélabre qui chute sur un véhicule à proximité. 1 blessé léger est à déplorer, à savoir la conductrice de la rame.

30
C'est le nombre de rames de tramway du réseau valenciennois

En 2016

16
accidents tramway, toutes circonstances confondues.

96
accidents bus et autres.

0,91
c'est le taux d'accidents au 100 000 kms sur le tramway

LA TARIFICATION

Les titres de transports

Comme évoqué, la gamme tarifaire a subi quelques modifications suite au désengagement du Conseil Départemental dans le financement du transport des collégiens. Ce désengagement a amené à avoir une réflexion sur la tarification des titres à destination des scolaires (lycéens et collégiens) et des jeunes. De cette réflexion émane une nouvelle gamme tarifaire « Jeunes », à destination des 6 – 26 ans. Il a été décidé de mettre en place trois niveaux de tarif par une délibération en date du 23 juin, établis en fonction des ressources du foyer et faisant varier le prix de l'abonnement : CMU-C, Boursier et Non boursier.

L'attribution de la subvention scolaire est donnée aux élèves, sous réserve que ceux-ci habitent à plus de trois kilomètres de l'établissement. Il n'y a plus de critères d'établissement de rattachement ou de spécialités. Des frais de dossier de 20€ sont demandés.

Pour les élèves habitant à moins de trois kilomètres de l'établissement, ne pouvant pas prétendre à la subvention scolaire, un pass scolaire non subventionné a été mis en place donnant droit à un aller – retour par jour pour les trajets scolaires. Le prix de celui-ci est de 80€ annuels à verser en plus des 20€ de frais de dossiers.

Les Pass Lib + et Elit + ont été supprimés. Par une délibération en date du 14 décembre 2016, les conditions de vente et de distribution du Pass City mensuel, du Pass Sénior Annuel et du ticket Mimosa ont été mises à jour.

Les modifications de la gamme tarifaire ont eu des impacts sur les recettes, avec un glissement des titres plein tarif 1 et 2 voyages et des pass mensuels historiques vers les nouveaux abonnements plus avantageux.

3
c'est le nombre de déclinaisons de niveau de prix de la nouvelle gamme tarifaire pour les 6 – 26 ans

80
c'est le prix en euros du titre créé pour les scolaires habitant à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire

TITRES DE TRANSPORT

Tarifs valables à partir du 01/07/2016

ENFANTS - DE 6 ANS

GRATUIT

COLLÉGIENS / LYCÉENS

ANNUEL	Pass Scolaire un aller/retour par jour scolaire *sous condition du règlement des transports scolaires et des frais de dossier : 20€	Subventionné	GRATUIT*
		Non Subventionné	80€*

ABONNEMENTS 6 - 26 ANS

ANNUEL	elit Mouv' valable 12 mois	CMU-C	100€	4 mois gratuits
		Boursier	170€	4 mois gratuits
		Non-Boursier	240€	4 gratuits
MENSUEL	Pass Mouv' valable du 1er au 31	CMU-C	13€	
		Boursier	21€	
		Non-Boursier	32€	

ABONNEMENTS + DE 26 ANS

ANNUEL	elit Lib' valable 12 mois	360€	2 mois gratuits
MENSUEL	Pass Lib' valable du 1er au 31	38,50€	

ABONNEMENTS ADAPTÉS

MENSUEL	Pass City valable du 1er au 31 pour les -16 ans sous condition de revenu renseignement et constitution en mairie ou CCAS de votre commune	13,20€ 16,50€ 26,20€
ANNUEL	Pass Senior valable du 01/01 au 31/12 pour les +65 ans non imposables renseignement et constitution en mairie ou CCAS de votre commune	
21 JOURS	Forfait Soleil pour les curistes renseignement et vente par le Centre Thermal de Saint-Amand-les-Eaux	25,70€

AUTRES TITRES

Transval 10 voyages	12€
Transéco 10 voyages sous conditions	9,40€
Transval Journée	3,80€
Transval P+R Nungesser	3€
Transval 2 voyages	2,90€
Transval 1 voyage	1,60€
Mimosa renseignement en mairie ou CCAS de votre commune	

Transvilles

www.transvilles.com

GROUPE RATP

LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

En complément des lignes régulières, existe le service de transport à la demande Taxival. Il a pour objectif principal de proposer une desserte des zones peu denses du Valenciennois.
Une zone « Nord-Ouest » a été nouvellement créée, s'ajoutant aux 4 zones existantes. Au sein de ces 5 zones, les usagers peuvent réserver un taxi affrété par Transvilles qui les transporte :

- Soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
- Soit, entre 1 arrêt de la zone et un arrêt de rabattement en correspondance avec les lignes régulières Transvilles ou le TER.

Ces arrêts sont situés soit à des arrêts de bus existants, soit à des points stratégiques des communes concernées.

Taxival secteur Nord

Le TAXIVAL du secteur Nord dessert les communes de Bruille-Saint-Amand, Château-L'Abbaye, Flines-les-Mortagne, Hasnon, Hergnies, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelle et Odomez.

Ce service fonctionne de 6h30 à 20h30 du lundi au samedi et est accessible avec tous les titres Transvilles à l'exception des titres scolaires. Les tickets Transval Journée sont en vente à bord des véhicules.

Il dessert également les arrêts «Cubray», «Judo Club», «Espace Santé», «Place Saubois», «Rue du Carme», «Rue de Roubaix» et « Parc Naturel Régional » de Saint-Amand-les-Eaux.

Dans la zone TAXIVAL Amandinois, les usagers peuvent se déplacer :

- Soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
- Soit entre 1 arrêt de la zone et les arrêts « Saint-Amand Place », « Saint Amand SNCF », « Saint Amand Centre Commercial », « Saint Amand Thermal », « Saint-Amand Hôpital » et « Le Boulon » (au lieu de « Vieux Condé Place »).

Les arrêts « Hergnies 4 Septembre », « Bayonne Ecole », « No A Houx », « Bayonne Place », « Rue Lemer » à **Hergnies**, « Georges Lannoy », « Rue Adolphe Calonne » **à Vieux-Condé,** « Chapelle » **à Nivelle,** et « Route de Bernissart » à **Condé-sur-l'Escaut** ont été ajoutés à l'offre.

Taxival secteur Nord-Ouest

Le TAXIVAL secteur Nord-Ouest nouvellement créé dessert les communes de Lecelles, et Thun-Saint-Amand.

Les nouveaux arrêts sont « Robreux », « Deltombe » et « Perdrix » **à Lecelles,** et « Thun Rieu » à **Thun-Saint-Amand.**

Des courses virtuelles ont également été mises en place sur la ligne 223, à savoir une course le matin et une course l'après-midi en période scolaire, non scolaire et le dimanche.

Taxival secteur Sud

Le TAXIVAL secteur Sud dessert les communes d'Artres, Famars, Monchaux-sur-Ecaillon, Quérénaing et Verchain-Maugré.
Dans la zone TAXIVAL Sud, les usagers peuvent se déplacer :

- Soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
- Soit entre 1 arrêt situé dans la zone et la station de tramway « Famars Université ».

Taxival secteur Est

Le TAXIVAL secteur Est dessert les communes de Curgies, Estreux, Préseau, Rombies et Sebourg.
Dans la zone TAXIVAL Est, les usagers peuvent se déplacer :

- Soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
- Soit entre 1 arrêt de la zone et les arrêts « Saultain Gare », « Quarouble» et « Monmousseau ».

Taxival secteur Ouest

Le TAXIVAL secteur Ouest dessert les communes d'Avesnes-le-Sec, Bouchain, Haspres, Hordain, Lieu-Saint-Amand, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing, Neuville-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx.
Il dessert également les arrêts « Parrain », « Douchy Nations », « Kennedy », « Barbusse », « Douchy Mairie Annexe », « Joliot Curie » et « Bocca » situés à Douchy-Les-Mines.
Dans la zone TAXIVAL Ostrevant, les usagers peuvent se déplacer :

- Soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
- Soit entre 1 arrêt situé dans la zone et les arrêts «Neuville Mairie», «Roeulx Roquebrune» et «Eclaireur».

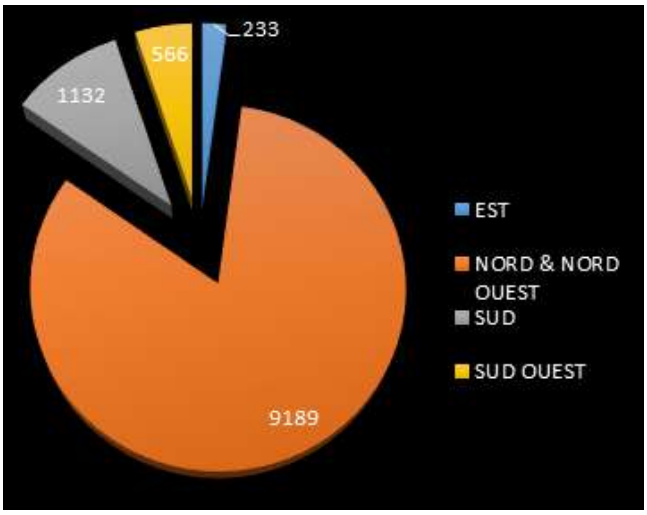

Le Service SESAME

Pour qui ?

Sésame s'adresse aux personnes présentant des handicaps moteurs ou visuels permanents ou temporaires, ne leur permettant pas d'utiliser le réseau Transvilles.

La **Commission relative au transport des Personnes à Mobilité Réduite** du SITURV accrédite les droits et fait procéder, si besoin, à un examen complémentaire par un médecin assermenté.

Le transport est assuré par des minibus spécialement aménagés pour favoriser l'accès des fauteuils roulants ou par des taxis affrétés par nos services.

La prise en charge s'effectue à la porte du domicile, et l'arrêt à la destination demandée.
Entièrement au service des voyageurs lors de leurs déplacements, le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule.

Quand ?

Le service Sésame de TRANSVILLES fonctionne du lundi au samedi de 6h00 à 21h00 sur l'ensemble du réseau Transvilles. Les dimanches et jours fériés (à l'exception du 1er mai), le service fonctionne de 8h à 20h.

Les bénéficiaires du Service Sésame peuvent appeler le 03.27.14.52.52 du lundi au samedi de 7h à 19h pour réserver leurs déplacements, sous réserve de disponibilités des véhicules.

Avec quel titre ?

Sésame est accessible avec les titres de transport suivants chargés sur une Transcarte : Transval, Transéco, abonnements Pass Lib et Pass Lib+ Mensuel, Pass Jeune Mensuel ou Pass Booster Mensuel. La tarification est la même que sur le réseau de bus.

Les titres Pass Senior annuel, Pass Jeune annuel, Arc-en-ciel, Transval P+R, Transval Journée, Mimosa et Pass City mensuel ne sont pas admis sur le service Sésame.

Pour qui ?

Sésame s'adresse aux personnes présentant des handicaps moteurs ou visuels permanents ou temporaires, ne leur permettant pas d'utiliser le réseau Transvilles.

La **Commission relative au transport des Personnes à Mobilité Réduite** du SITURV accrédite les droits et fait procéder, si besoin, à un examen complémentaire par un médecin assermenté.

Le transport est assuré par des minibus spécialement aménagés pour favoriser l'accès des fauteuils roulants ou par des taxis affrétés par nos services.

La prise en charge s'effectue à la porte du domicile, et l'arrêt à la destination demandée.
Entièrement au service des voyageurs lors de leurs déplacements, le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule.

Quand ?

Le service Sésame de TRANSVILLES fonctionne du lundi au samedi de 6h00 à 21h00 sur l'ensemble du réseau Transvilles. Les dimanches et jours fériés (à l'exception du 1er mai), le service fonctionne de 8h à 20h.

Les bénéficiaires du Service Sésame peuvent appeler le 03.27.14.52.52 du lundi au samedi de 7h à 19h pour réserver leurs déplacements, sous réserve de disponibilités des véhicules.

Avec quel titre ?

Sésame est accessible avec les titres de transport suivants chargés sur une Transcarte : Transval, Transéco, abonnements Pass Lib et Pass Lib+ Mensuel, Pass Jeune Mensuel ou Pass Booster Mensuel. La tarification est la même que sur le réseau de bus.

Les titres Pass Senior annuel, Pass Jeune annuel, Arc-en-ciel, Transval P+R, Transval Journée, Mimosa et Pass City mensuel ne sont pas admis sur le service Sésame.

La certification a été renouvelée pour l'année 2016.

Le nombre de voyages

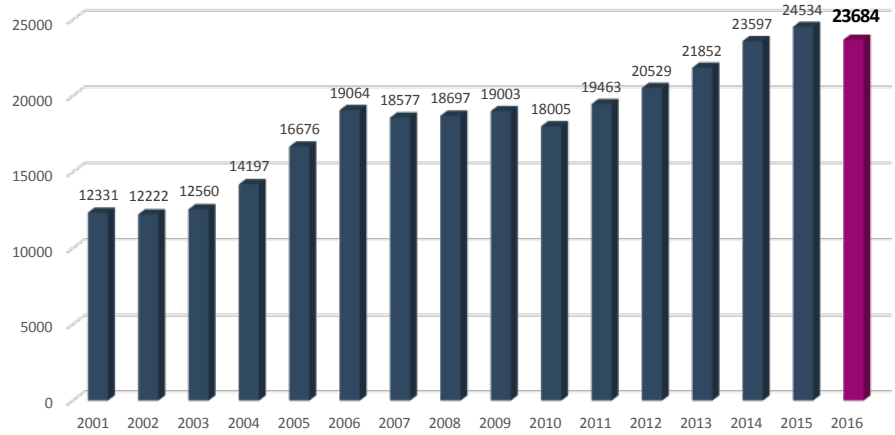

Les ayants-droits

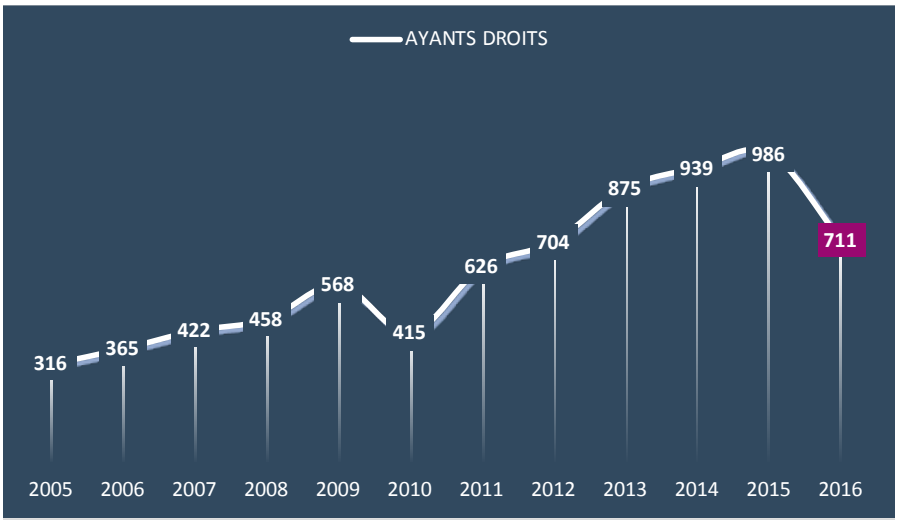

23 684
C'est le nombre de voyages SESAME en 2016

16%
des voyages sont assurés par des taxis affrétés

3,4%
Baisse du nombre de voyages par rapport à 2015 mais cela reste élevé par rapport à 2014

Le nombre de voyages par mois et par motif en 2016

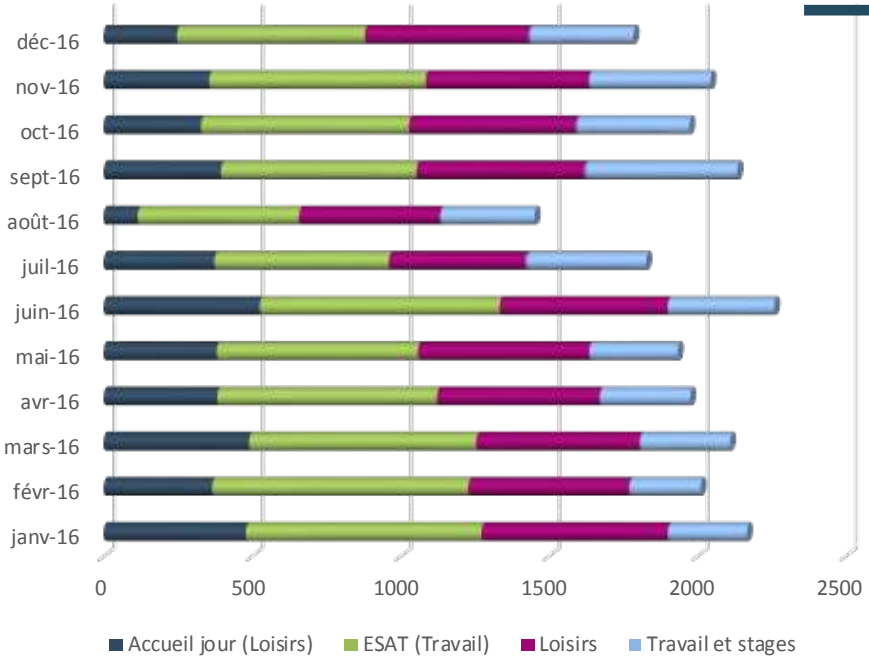

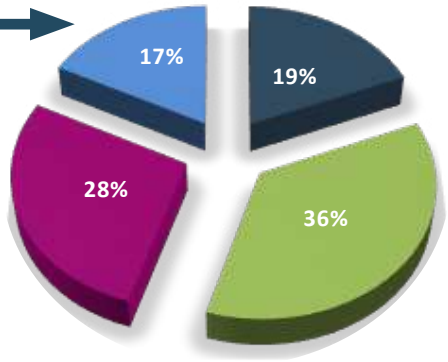

ventilation par motif

3. La politique de mobilité

› le Plan de Déplacements Urbains

› le Schéma Directeur Cyclable

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document officiel qui définit pour 10 ans l'organisation des transports des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement pour les 81 communes du périmètre de transport urbain du SITURV.

Le PDU en cours a été adopté le 4 décembre 2014. Les objectifs d'évolution des parts modales sont les suivants :

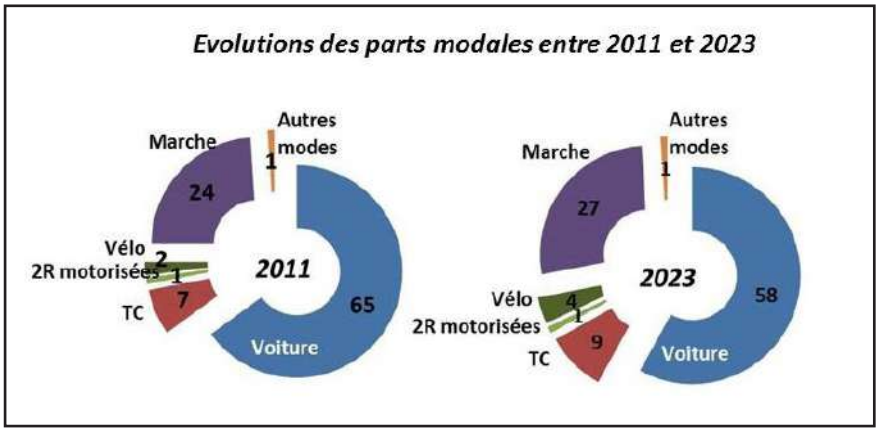

→ LES MODALITÉS DE SUIVI DU PDU

Le 25 septembre 2014, le Comité Syndical a adopté la délibération 2014_09_02 sur la création **des comités restreint et plénier du PDU** et la désignation de ses représentants.

Celle-ci stipule que le comité restreint PDU (cellule de suivi) sera composé de 10 représentants des structures suivantes :

- Le SITURV, 2 représentants,
- La CAPH, 2 représentants,
- La CAVM, 2 représentants,
- Le Conseil Général du Nord, 2 représentants,
- Le Conseil Région Nord-Pas de Calais, 1 représentant,
- Les services de l'Etat, 1 représentant.

Ce comité a plusieurs rôles, à savoir :

- Organiser la mise en œuvre et le suivi du PDU,
- Mettre à jour les outils de suivi,
- Développer et organiser l'information et la communication,
- Organiser et animer des rencontres entre les différents acteurs de la mobilité.

Cette cellule de suivi doit se réunir au minimum 2 à 3 fois par an afin de suivre de façon permanente l'évolution des actions menées sur le territoire du SITURV.

Le comité plénier se réunira quant à lui au minimum une fois par an afin de présenter le bilan annuel des actions réalisées et du travail effectué sur le PDU 2013-2023.

En 2016, un comité restreint a été organisé l**e 20 avril.** Il a permis de présenter les conclusions de l'étude sur les P+R, de l'étude sur un nouveau plan vélo et celles de l'étude de faisabilité d'un transport en commun en site propre entre Valenciennes et Petite-Forêt.

→ ETUDE SUR LES P+R DU SITURV *réalisée par Egis France*

En début d'année 2015, le SITURV a lancé un marché de services pour la réalisation d'une étude portant sur les Parkings-Relais du Valenciennois. La présente étude vise à réaliser une analyse approfondie des fonctionnalités et du dimensionnement des parcs relais existants sur le territoire des communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole qui composent le périmètre de Transports Urbains du Valenciennois.

Dans le cadre de sa révision, le Plan de Déplacements Urbains 2013-2023, approuvé le 4 décembre 2014, identifie par le biais de sa fiche action 15, la nécessité de réaliser une étude pour revoir l'implantation des parcs relais en lien avec les transports en commun et ainsi proposer des pistes d'amélioration afin de rendre l'offre plus attractive, plus efficace et plus pertinente en termes de localisation.

Ces réflexions doivent prendre en compte les enjeux de rabattement qui y sont liés, les problématiques de stationnement suite à la mise en service de la seconde ligne de tramway et le projet de BHNS.

L'étude comporte 2 phases, à savoir :

- Une phase d'état des lieux ;
- Une phase de solutions – leviers – coûts.

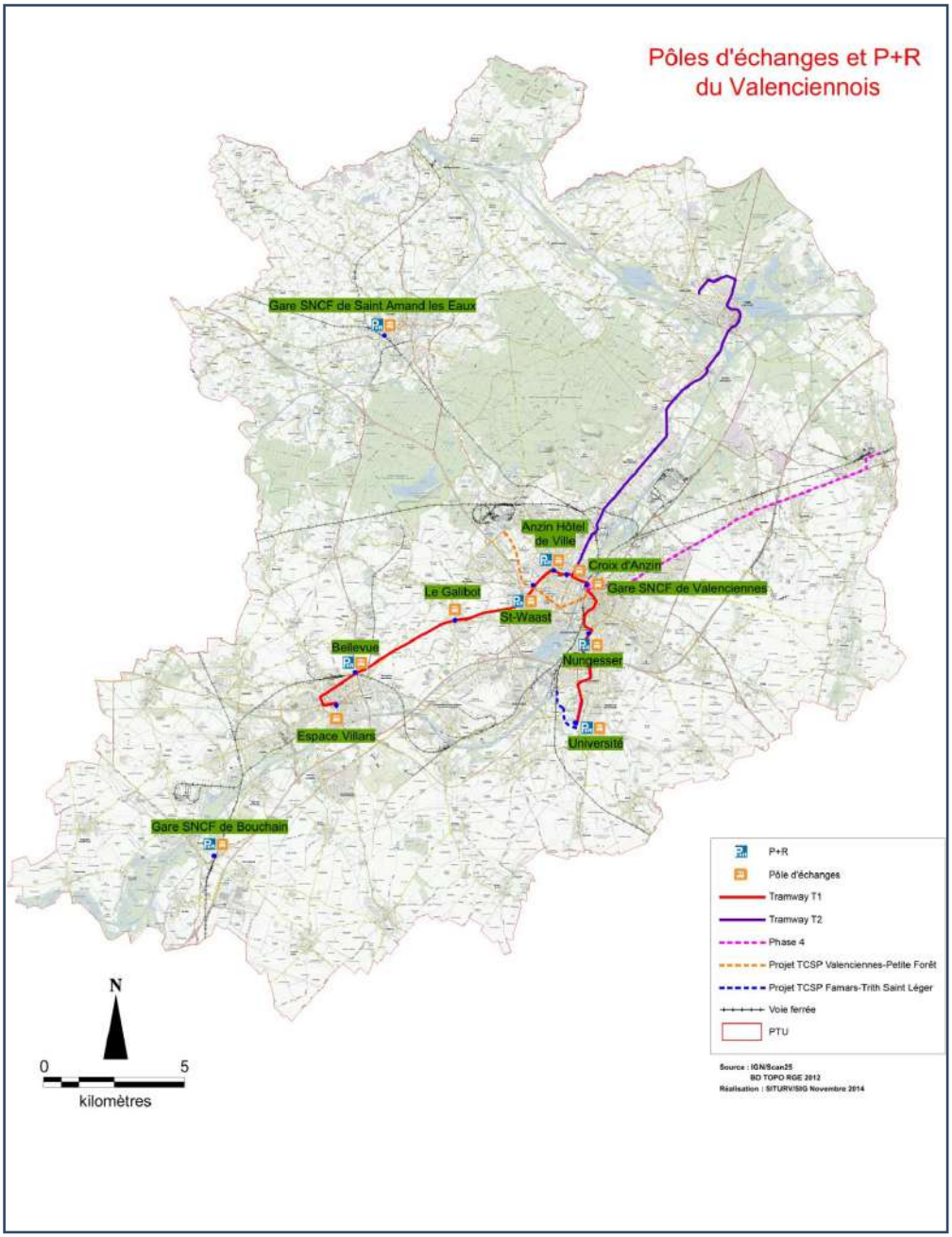

Les éléments de conclusion de la phase 2 de cette étude sont :

- Un manque réel pour capter le flux de l'A23, ce qui induit le développement d'un P+R ;
- La ligne T2 ne se situe pas sur un axe qui draine de gros bassins de vie, ce qui limite les possibilités de P+R (solution plus pragmatique via des petites zones de stationnement existantes) ;
- Proposition de limiter certains espaces pour répondre au surdimensionnement de certaines aires (Bellevue, Anzin, Famars) ;
- Le P+R de Bouchain ne dispose pas d'une offre suffisante de rabattement et est tourné complétement vers le ferroviaire régional. Ce P+R doit passer dans le giron de la Région ;
- Une offre de stationnement vélo sécurisé serait à développer en plusieurs phases.

→ ETUDE SUR LA FAISABILITÉ D'UN TCSP ENTRE VALENCIENNES ET PETITE FORÊT

réalisée par TTK

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération valenciennoise a développé dans la fiche action n°5 bis le fait que le SITURV a depuis plusieurs années densifié son réseau de transports collectifs urbains.
Le premier PDU s'est focalisé sur la mise en œuvre du tramway (ligne T1).

Une seconde ligne (T2) a été mise en service en février 2014, vers le Nord de l'agglomération. Ces deux infrastructures constituent l'armature du réseau urbain. Il reste que de nombreuses lignes de bus ont des fréquences peu attractives (minimum de 20 min d'attente en heure de pointe).

Pour éviter un réseau à deux vitesses, un des objectifs de ce PDU est d'améliorer la rapidité de certaines lignes de bus, notamment pour la desserte de certains pôles primordiaux pour l'agglomération tels que l'hôpital ou la zone d'activités économiques de Petite-Forêt.

C'est pourquoi le SITURV a lancé au cours de l'année 2015 un marché de services pour une étude d'opportunité et de faisabilité dans le cadre d'une liaison en transport collectif entre la Gare de Valenciennes et les Zones d'Activités de Petite-Forêt et de Raismes.

L'objectif de la mise en place d'une ligne à haut niveau de service pourrait permettre donc :

- De mettre en œuvre une solution transports collectifs fiable, rapide et de qualité ;
- D'améliorer les liaisons vers le Centre Hospitalier et plus particulièrement l'intermodalité avec le réseau ferré ;
- De mettre en place une solution directe pour la desserte de la zone d'activités de Petite-Forêt tenant compte des programmes d'urbanisation commerciale et de la densification de la zone ;
- De limiter les correspondances dans les itinéraires de voyageurs.

La mission s'articule en trois phases :

1. Diagnostic, Opportunité de réalisation ;
2. Elaboration des scénarios ;
3. Définition du programme général de l'opération.

Les éléments de conclusions des scénarios quant à l'opportunité reprennent ceux du diagnostic, à savoir :

- Une offre de TC à améliorer ;
- Des contraintes de circulation et de stationnement ;
- Des opportunités d'amélioration d'insertion des modes doux ;
- Un faible niveau de demande actuel estimé à environ 2000 voyages/jour.

Néanmoins, la fréquentation projetée ne peut pas justifier les investissements engendrés par la réalisation et l'exploitation d'un TCSP sur cet axe dont les ordres de grandeur sont :

- Bus avec sites propres partiels : 34 M€ ;
- Bus avec site propre intégral sur la partie Nord et partiel sur la partie Sud : 38 M€ ;
- Tramway : 45 M€.

Aucun scénario n'est recevable. Le SITURV a donc décidé de ne pas poursuivre l'étude.

LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération valenciennoise a développé dans la fiche action n°7 le fait que le SITURV doit mettre en place les préconisations du Schéma Directeur Cyclable réalisé par le SIPES en 2013 et inscrit dans le volet transport du SCoT.

Lors du second Comité Restreint du PDU, différents partenaires territoriaux sur cette thématique ont pu exprimer les études en cours. En effet, l'Association Droit au Vélo (ADAV) a été missionnée par le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT) pour réaliser une cartographie interactive des aménagements cyclables existants sur l'ensemble de la région avec un repérage à faire par les adhérents sur le terrain. De plus, la Mission Bassin Minier a réalisé un diagnostic complet de ces aménagements en 2013.

Grâce à ces informations, le SITURV a donc décidé de reprendre ces éléments pour initialiser un nouveau plan vélo.
Le but de ce document est de proposer une nouvelle méthodologie d'analyse de la thématique cyclable pour :

- Préconiser de nouveaux aménagements cyclables (bande, piste) ;
- Préconiser de nouveaux stationnements cyclables (arceau, abri) ;
- Préconiser de nouveaux services cyclables (location, réparation).

Ce nouveau Schéma Directeur Cyclable du Valenciennois a été approuvé à l'unanimité par délibération du comité syndical du SITURV le 13 mai 2016.

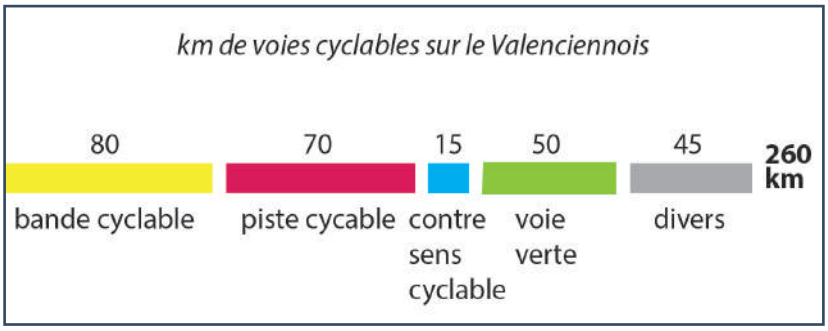

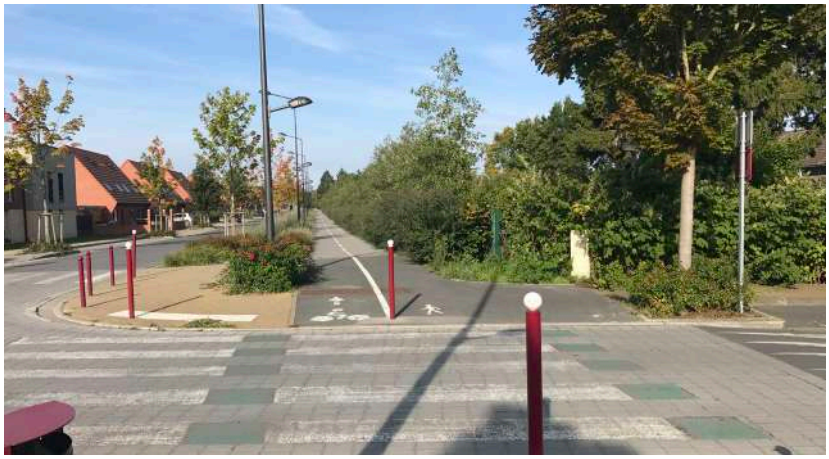

Synthèse propositions d'aménagements

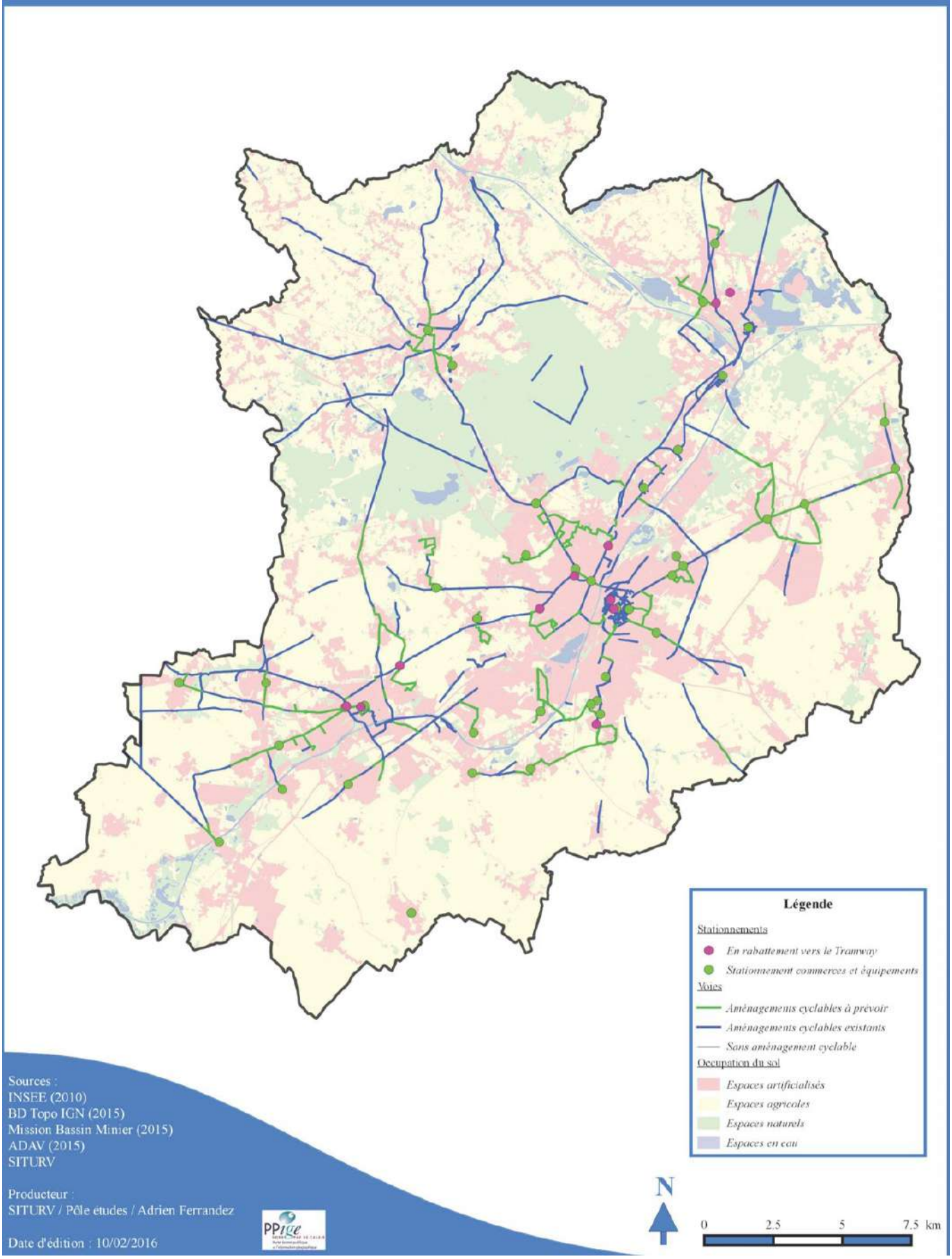

Sources :
INSEE (2010)
BD Topo IGN (2015)
Mission Bassin Minier (2015)
ADAV (2015)
SITURV

Producteur :
SITURV / Pôle études / Adrien Ferrandez

Date d'édition : 10/02/2016

4. Etudes et analyses territoriales

La création du Pôle Etudes répond au besoin du Syndicat de développer en interne des analyses à la fois sur le fonctionnement de son réseau de transports, mais également sur l'aménagement du territoire.

Le Syndicat souhaite, par la mise en place de ce Pôle, permettre l'optimisation de l'usage des outils informatiques et numériques, et par-là même s'inscrire dans une démarche d'étude et de gestion nouvelle des problématiques qui sont celles de la structure.
En effet, les partenaires publics et privés avec lesquels le Syndicat est amené à travailler, sont de plus en plus créateurs de rapports et de données (cartographiques, de comptages, statistiques, etc.). Ces données sont des informations servant à décrire le territoire qui nous entoure dans des thématiques diverses. Du fait du nombre important d'informations disponibles, l'outil informatique est nécessaire à l'appréhension de celles-ci et permet d'en avoir une utilisation pertinente.

Les principales missions du Pôle Etudes sont de :

- Collecter, vérifier et classer les informations numériques (statistiques et géographiques) ;
- Proposer des analyses territoriales ;
- Réaliser les outils de suivi des indicateurs du SCoT et du PDU ;
- Développer des outils d'analyses statistiques adaptés aux questions de l'aménagement et du transport ;
- Développer des programmes permettant l'automatisation des étapes de diagnostic dans l'ensemble des études réalisées par le SIMOUV.

Afin de mener bien ces différentes missions, le Pôle Etude s'organise autour de 3 personnes :

- Un responsable du Pôle, urbaniste et spécialiste de la question des données géographiques ;
- Une assistante en charge de la récupération et de la classification des données ;
- Un apprenti Ingénieur en analyse de données, recruté à partir de la rentrée scolaire 2016, et ce afin de compléter les compétences déjà présentes au sein du Pôle.

Le Pôle bénéficiera dès 2017 d'un investissement intéressant en l'objet d'un serveur de calcul, permettant au service d'accroître le nombre d'études réalisables dans l'année. En effet, ce matériel permet de réaliser simultanément plusieurs études, et d'augmenter la rapidité d'exécution de celles-ci.

Le Pôle étude a ainsi participé en 2016 à la réalisation des études suivantes :

- Demande de subvention à la réalisation d'une zone de retournement tramway à l'arrêt « Vosges » ;
- Elaboration du Schéma Cyclable ;
- Réalisation des indicateurs statistiques de suivi du SCoT ;
- Mise en place d'un système d'attribution des subventions scolaires ;
- Etude sur le niveau de desserte du réseau de transports en commun.

5. Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le pôle Etudes et le pôle SCoT du SITURV contribuent au travers de leurs missions à l'amélioration du développement urbain et du cadre de vie du Valenciennois.

Ce chapitre vise à rendre compte des différentes activités et missions d'analyse, d'accompagnement et d'animation menées auprès de nos partenaires et collectivités.

Rappel : Qu'est ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est à la fois l'**expression d'un projet à l'horizon 2030** et un **document d'urbanisme.** Il encadre l'aménagement du territoire à travers des orientations prescriptives en matière d'habitat, de transports, d'économie et de commerce, d'environnement et de cadre de vie…

3 grandes parties correspondant aux 3 grandes phases d'élaboration :

- Un rapport de présentation : diagnostic, choix retenus, évaluation environnementale
- Un PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable. L'esprit du projet politique voté par les élus s'articule autour de 7 principes fondamentaux. Le SCoT s'appuie sur 7 grands principes énoncés dans le PADD.
- Un DOO - Document d'Orientation et d'Objectifs qui traduit les objectifs du PADD en 32 mesures réglementaires. Le DOO comprend un Document d'Aménagement Commercial (DAC) défini dans les conditions prévues au chapitre II de l'article L.752-1 du code du commerce, qui délimite des zones d'aménagement commercial.

Les objectifs et orientations « phares » du SCoT :

- ✓ Maîtriser l'étalement urbain et structurer le développement urbain.
- ✓ Promouvoir un nouveau mode d'urbanisation.
- ✓ Lier urbanisme et transports.
- ✓ Intensifier le développement urbain dans les DIVAT (Disques de Valorisation des Axes de Transport en commun).
- ✓ Renforcer l'attractivité économique.
- ✓ Equilibrer et dynamiser l'armature commerciale.

Le SCoT a une durée de vie légale de 6 ans. En 2020, les élus du SIMOUV devront à l'issue d'une analyse des résultats de l'application du schéma, délibérer sur son maintien ou sa révision.

7 grands principes

- › Agir pour les habitants du Valenciennois,
- › Maîtriser l'étalement urbain,
- › Protéger et valoriser les espaces et ressources naturels du Valenciennois,
- › Satisfaire les besoins en logements pour les habitants actuels et futurs,
- › Maintenir, amplifier et diversifier les activités économiques du Valenciennois,
- › Réduire les déplacements motorisés,
- › Agir contre les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique.

2020
prochain bilan du SCoT

Depuis le 1er juin 2014, le syndicat assure l'application des orientations du schéma, son suivi et son évolution (modification ou révision) lorsque cela est nécessaire.
L'année 2016 est la seconde année de mise en œuvre du Schéma de Cohérence territoriale du Valenciennois approuvé le 17 février 2014 et modifié le 16 décembre 2015.

Suite à la mise en place du nouvel organigramme en 2016, ces travaux sont assurés par le Pôle SCoT du Syndicat, sous la vice-présidence de M. Raymond ZINGRAFF et composé de trois agents :

- Stéphanie TONON, assistante administrative (30%).
- Nathalie VALEMBOIS, assistante technique en charge du suivi des autorisations d'urbanisme et des dossiers de CDAC, suivi des projets urbains.
- Annaïc GODEL, responsable de pôle.

Le SCoT approuvé doit faire l'objet d'un suivi de son application ainsi que d'une évaluation. Comme l'exige la loi Grenelle 2, une démarche minimale est à adopter pour garantir un respect des objectifs du PADD et assurer un suivi permettant l'évaluation du SCoT à 6 ans.
Étape essentielle à une mise en œuvre réussie, cette démarche devra être menée en partenariat et à l'échelle des deux agglomérations qui composent le périmètre d'application du SCoT afin de garantir la cohérence et l'esprit des orientations votées par les élus.

Pour l'année 2016, les activités ont porté principalement sur :

- L'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'élaboration des PLUi.
- L'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme et des opérations d'urbanisme et d'aménagement avec le SCoT.
- Le suivi des études et des réflexions menées sur le territoire du SCoT.

Suivre et analyser la compatibilité des documents d'urbanisme et de programmation.

En tant que Personnes Publiques Associées (PPA), le Syndicat accompagne les collectivités dans l'application des orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), partie réglementaire du SCoT. Ce dernier a également un impact sur les politiques publiques d'aménagement du territoire. Il s'impose aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi) et aux documents de programmation (PLH), mais également aux projets de développement urbains (de + de 5000m² de surface plancher) et commerciaux (CDAC).
Au second semestre 2016, un courrier a été adressé à chaque commune et communauté d'agglomération du Valenciennois. Ce dernier communiquait le document de SCoT approuvé et précisait la volonté des élus du Syndicat de les accompagner dans leur démarche de projets en proposant nos compétences mutualisées entre le Pôle SCoT et le Pôle Etudes du SITURV que ce soit en termes de conseils, de méthodologie, d'analyses territoriales et d'utilisation du SIG (système d'information géographique) portant sur les thématiques d'urbanisme, de mobilité, d'aménagement commerciale et d'environnement.

→ LES DOCUMENTS D'URBANISME

En tant qu'établissement porteur de SCoT et donc Personne publique Associée (PPA), le syndicat est associé aux procédures d'élaboration, révision ou modification des documents locaux d'urbanisme.

Suite à une prise de compétence urbanisme en octobre 2015, les communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole ont prescrit respectivement leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 19/10/2015. Le Syndicat est associé à leurs élaborations.

Cela s'est traduit, au cours de l'année 2016 par la présence et l'accompagnement du Syndicat, autant sur le plan politique que technique, auprès de chaque communauté d'agglomération dans leur phase de diagnostic PLUi (au sein de réunions techniques, de COPIL, d'ateliers thématiques et territoriaux, de voyages d'études). Chacune proposant une démarche d'élaboration et de concertation propre à son territoire de projet.

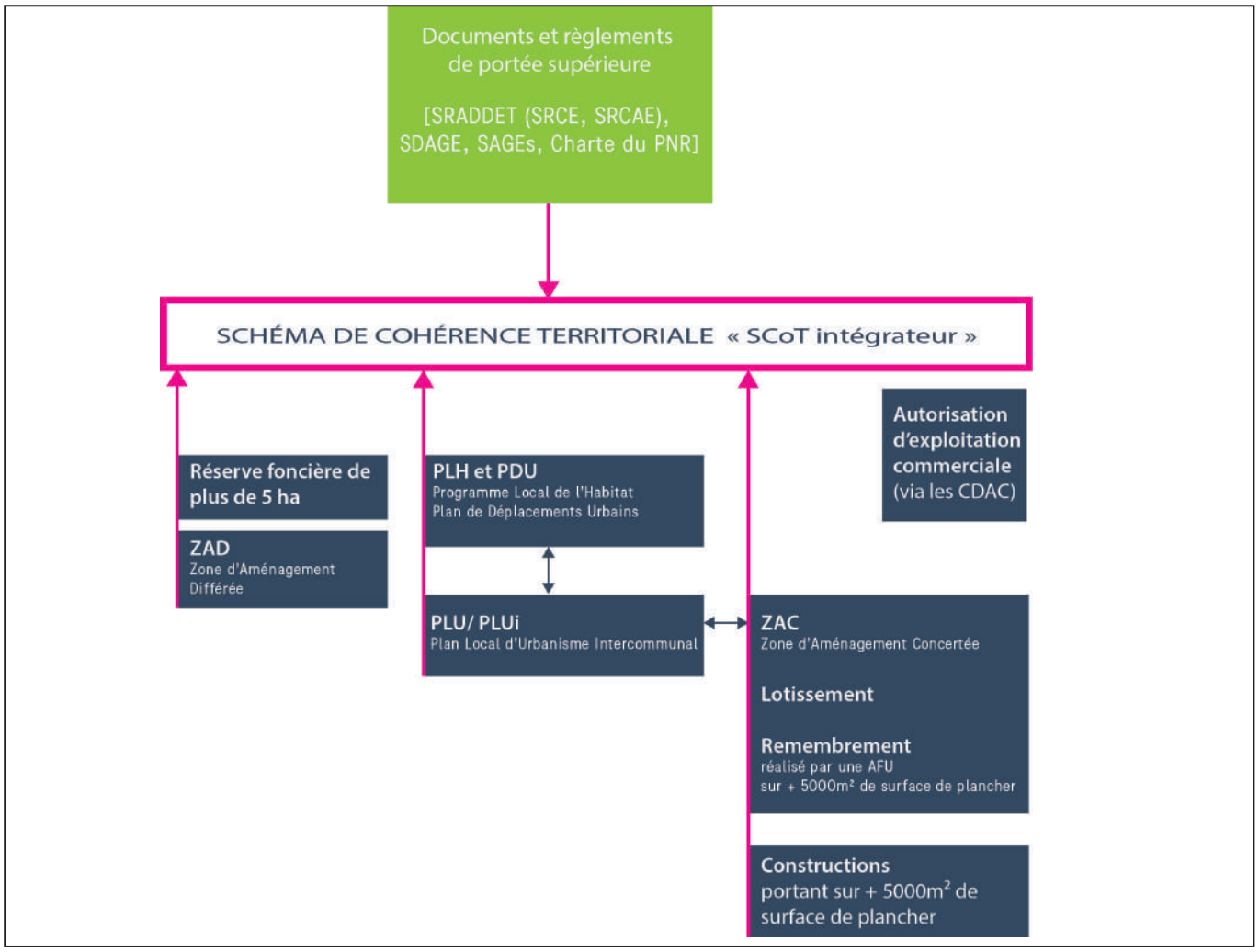

Une contribution du pôle SCoT sur la prise en compte des orientations et des objectifs du **« SCoT au PLUi »** a été diffusée en octobre 2016 aux élus référents PLUi de la CAVM et de la CAPH. Le document est également en téléchargement sur le site internet dédié au SCoT.

Du SCoT au PLUi

Contribution aux PLUi
de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut

SIMOUV

La compatibilité du SCoT avec les documents d'urbanisme en vigueur reste néanmoins d'actualité jusqu'à l'approbation du PLUi fin 2019.

Ainsi en 2016, le SCoT a rendu 7 avis favorables dont 1 favorable avec réserve. Cela a concerné :

- La mise en compatibilité du POS de LECELLES – février 2016.
- La modification du PLU d'ONNAING – avril 2016.
- La modification simplifiée PLU de VALENCIENNES – septembre 2016.
- L'arrêt de projet du PLU d'AUBRY du HAINAUT – octobre 2016.
- La modification du PLU de LA SENTINELLE – novembre 2016.
- La modification du POS d'HELESMES – novembre 2016.
- La modification du PLU d'ANZIN – décembre 2016.

→ LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Chaque opération d'urbanisme de plus de 5000m² de surface plancher doit être analysée au regard de leur compatibilité avec les orientations du SCoT.
En 2016, le Syndicat a procédé à 19 analyses. Cette mission est formalisée par un avis du Syndicat sur la base d'une analyse technique au regard du SCoT sur les autorisations d'urbanisme concernant des projets de + 5000m² de surface de plancher qui lui sont adressées.

Sur l'année 2016, 19 permis de construire et d'aménager ont été soumis à l'avis du Syndicat :

- 8 ont obtenus un **avis favorable :**
  - Permis de construire pour l'extension commerciale du Leclerc à Bellaing.
  - Permis d'aménager d'un équipement sportif et de loisirs à Hérin.
  - Permis d'aménager d'une aire d'accueil pour les gens du Voyage à Onnaing.
  - Permis de construire pour le centre commercial Intermarché à Quarouble.
  - Permis de construire d'un lotissement à Préseau.
  - Permis de construire d'un commerce Intermarché à La Sentinelle.
  - Permis d'aménager d'un lotissement à Oisy.
  - Permis de construire pour le supermarché Leclerc à Thiant après modification suite au premier avis défavorable.

- 2 ont obtenus un **avis favorable sous réserve** de prise en compte des remarques formulées :
  - Permis d'aménager sur Monchaux-sur-Ecaillon.
  - Permis de construire à Roeulx.

- 5 ont obtenus u**n avis défavorable** :
  - Permis d'aménager pour la viabilisation de 24 parcelles à Hasnon.
  - Permis de construire pour le supermarché Leclerc à Thiant.
  - Certificat d'urbanismes opérationnel pour la construction de logements sociaux à Marly.
  - Permis d'aménager d'un lotissement à Wavrechain-sous-Faulx.
  - Permis de construire pour la rénovation de logements en bureaux à Wallers.

19
analyses d'autorisations d'urbanisme dont

8
avis favorables

9
analyses de dossiers de CDAC pour

12 792
m² de projet de surfaces de vente

- 3 ont fait l'objet de c**orrespondance en complétude** avec un avis ultérieur :
  - Permis de construire d'un commerce Aldi à Escaudain.
  - Permis d'aménager pour l'îlot Folien à Valenciennes.
  - Permis de construire pour l'îlot Folien à Valenciennes.

- 1 permis de construire relatif à une habitation d'un particulier qui ne devait pas être adressé au Syndicat.

→ LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION : LE PLH

La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole dispose d'un Programme Local de l'Habitat adopté en 2016. Le Syndicat a participé à son élaboration. Sur la base d'une analyse technique au regard des orientations du SCoT en matière d'objectifs de production de logements et de répartition territoriale, le syndicat a porté un avis favorable au projet avec quelques réserves concernant le thème du foncier et la mixité sociale (février 2016).

Le Programme Local de l'Habitat de la CAPH était en cours d'élaboration en 2016. Le Syndicat a été associé en tant que personnes publiques associées aux ateliers et réunions techniques. Le projet de PLH a été arrêté en novembre 2016 pour lequel le Syndicat a rendu un avis favorable en janvier 2017.

→ LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Pour chaque demande de création, ou d'extension de commerce supérieur à 1000m² de surface de vente, le syndicat en charge du suivi et de la mise en œuvre du SCoT, est représenté au sein de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) et vote sur le projet d'implantation commerciale soumis pour avis.

Sur l'année 2016, 8 projets commerciaux ont été soumis au vote de la CDAC :

- 6 ont obtenus un **avis favorable** :
  - Création par transfert du Lidl de Saint-Amand-les-Eaux.
  - Démolition – reconstruction du Lidl de Denain.
  - Création de 12 Cellules commerciales à Valenciennes.
  - Création Merrheim à Valenciennes.
  - Création – extension de la zone d'activités Yellow Park à Prouvy.
  - Création – extension d'Intermarché à Quarouble.

- 2 ont obtenus un **avis défavorable** :
  - Création d'un drive Intermarché à Quarouble.
  - Création par transfert du Lidl de Marly.

Des rencontres techniques ont lieu régulièrement en amont ou en marge des dossiers déposés en CDAC avec les sociétés immobilières ou de commercialisation des enseignes, à leur demande, afin d'échanger sur la prise en compte des orientations du SCoT en termes d'aménagement commercial.

Evaluer et observer

L'autre grand volet des missions du Syndicat mixte porteur de SCoT est l'analyse des effets produits par le document sur le territoire. La loi impose que le SCoT fasse l'objet d'une analyse des résultats de son application au plus tard dans un délai de 6 ans après son approbation ; « notamment en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète » (art. L.143-28 du code de l'urbanisme).

Le dispositif nécessaire à cette mission est la création d'observatoires qui auront pour but de définir des indicateurs d'évolution du territoire et de constituer les tableaux de bords des données collectées puis de produire des analyses territoriales par l'intermédiaire du pôle Etude, en place depuis 2016.

Le syndicat mixte a également été associé à plusieurs démarches d'observation partenariales en 2016 comme la production partagée d'une base de données occupation du sol deux dimensions (couvert et usage) du Nord et du Pas-de-Calais et l'évaluation de la charte du PNR.

Articuler le SCoT avec les autres démarches de projet

Le syndicat mixte participe à l'ensemble des réflexions, travaux et études menés sur tout ou partie de son périmètre et à l'échelle supra-territoriale afin de garantir une prise en compte mutuelle des enjeux et principes d'organisation définis sur le territoire.

Il noue ainsi un dialogue permanent avec ses partenaires : Communes et Intercommunalités, les Conseils Régional et Départemental, les Chambres Consulaires, les services de l'Etat, les territoires SCoT voisins, la Mission Bassin Minier, le CAUE du Nord...

En 2016, le Syndicat est représenté et/ou associé au titre du SCoT :

- *Aux démarches de projets et au suivi des procédures des documents d'urbanisme des territoires voisins :*
  - Avis sur le SCoT de Sambre Avesnois, délibération n° D2016_10_10 du comité syndical du 5 octobre 2016.
  - Avis sur le SCoT de Lille Métropole, délibération n°D2016_06_06 du comité du 23 juin 2016.
  - La démarche de révision du SCoT du Grand Douaisis.
- *Aux actions et études menées par nos partenaires :*
  - Séminaire sur les paysages du Bassin minier Nord - Pas de Calais : Comment concilier protection des valeurs d'un paysage culturel évolutif inscrit à l'Unesco et évolution du territoire ? - Mission Bassin Minier.
  - Etude urbaine du pôle économique et commercial de l'entrée Nord-ouest de Valenciennes – Petite -Forêt – IMMOCHAN.
  - Etude d'urbanisme pour la redynamisation du centre-ville d'Onnaing – Ville d'Onnaing et EPF.
- *Aux actions menées par les agglomérations de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole :*
  - L'étude de définition d'un cadre de référence de valorisation urbaine des abords des axes de transport en commun en site propre sur le territoire de Valenciennes Métropole (DIVAT - phase 2) - CAVM.
  - Etude de restructuration des centres bourgs – CAVM.
  - Etudes engagées dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU - CAVM.
  - Opérations PNRQAD - CAVM.
- *Aux réflexions d'aménagement du territoire à grande échelle :*
  - Le Plan de Prévention des Risques inondations de la Selle – phase 4 – suivi d'études.
  - Les Stratégies Locales de Gestion du Risque inondation (SLGRi) portée par la DREAL.
  - Le SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Communiquer, informer, sensibiliser sur les enjeux, les orientations et les actions à conduire pour garantir un aménagement durable du territoire

Que ce soit dans le cadre de la mise en compatibilité ou plus largement dans le cadre de partage d'expérience avec les partenaires, cette phase de communication et d'information est utile pour faire vivre le projet et faire émerger de nouvelles réflexions en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Pour l'année 2016, cela passe par :

- La mise à jour régulière du site internet du SCoT : www. scot-valenciennois.fr
- Le comité technique de suivi du SCoT réunissant la DDTM, la CAPH, la CAVM et le Syndicat. Ce comité s'est réuni en décembre 2016.

Différentes interventions ont eu lieu dans le cadre de travaux et d'échanges nationaux :

- Intervention du SITURV dans le cadre de formations organisées par Ponts Formations (novembre 2016) sur la thématique « Articulation SCoT et Déplacements » ,

- Témoignage du SCoT du Valenciennois sur le Document d'Aménagement Commercial (DAC), au sein des rencontres régionales de la FD des SCoT et InterSCoT (décembre 2016), participation aux clubs « Mise en œuvre » de la Fédération Nationale des SCoT.

SIMOUV
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

Zone industrielle n°4 - B.P.12 - 59880 Saint-Saulve
Tél. : 03 27 45 21 25 - Fax : 03 27 45 63 08
E-mail : contact@simouv.fr

réalisation : SIMOUV2017
crédit photos : SIMOUV et Transvilles
ISSN : 2271-5894